

## Deuxième séance, mercredi 11 novembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010 (suite de l'examen de détail): Direction de la sécurité et de la justice; Pouvoir judiciaire; Direction de la santé et des affaires sociales; Pouvoir exécutif/ Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; Récapitulation générale. – Projet de décret N° 163 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010. – Projet de loi N° 164 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2010. – Rapport N° 162 sur l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013. – Projet de décret N° 156 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. – Rapport N° 166 relatif à la votation cantonale du 27 septembre 2009. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Elian Collaud, Heinz Etter, Jean-Noël Gendre, Markus Ith, Yves Menoud, Valérie Piller, Erika Schnyder, Edgar Schorderet, Laurent Thévoz.

Sans justification: Pascal Andrey, Eric Collomb et Olivier Suter.

M<sup>me</sup> Isabelle Chassot et M. Beat Vonlanthen, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** 1. Hier après-midi, vous avez pris acte du rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO. Comme vous avez pu le constater en parcourant le texte, cette commission a été présidée, en 2009, par un Fribourgeois, notre collègue député Benoît Rey. Selon une coutume désormais bien établie, le programme annuel de travail de cette Commission interparlementaire s'achève par une séance extra muros de son Bureau, qui rend visite au canton d'origine du président sortant. C'est ainsi que Fribourg aura aujourd'hui l'honneur d'accueillir les chefs de délégations des six cantons partenaires accompagnés du président du comité directeur ainsi que du directeur financier de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Ces personnes profiteront de leur séjour pour découvrir la Haute école de santé Fribourg, mais

également notre magnifique salle du Grand Conseil et l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle.

2. Je vous informe également que le Bureau se réunira demain matin à 7 h 30. Une proposition de traiter en début de séance le projet de décret N° 141 sur la péréquation financière sera faite, ceci afin d'être sûr de terminer la première lecture jeudi matin. La commission doit en effet pouvoir se réunir avant la deuxième lecture qui aura lieu lundi soir. Tout cela, sous réserve de l'approbation du Bureau demain matin à 7 h 30.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

Assermentation de M. Yvo Hubmann, élu à une fonction judiciaire accessoire lors de la session d'octobre 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** M. Ivo Hubmann, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat.

### Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010<sup>1</sup>

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Pour la Direction de la sécurité et de la justice, le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 46,69 millions. Il est supérieur de 1,2 million à celui du budget 2009.

Au niveau des effectifs, ils sont de 867,04 équivalents plein-temps, supérieurs de 59,5 unités par rapport au budget 2009. Ces postes sont accordés au Service de la population et des migrants (4 postes autofinancés par l'introduction du passeport biométrique), à la Police (25,2 postes) et à Bellechasse (27,5 postes) pour l'exploitation des nouvelles prisons.

Au Secrétariat général, la dépense en relation avec la création d'un centre de compétences d'aide aux mi-

<sup>1</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

grants devrait être de 180 000 francs au lieu de 90 000 francs. Cette dépense est subventionnée à 50% par la Confédération. Lors de l'établissement du budget la dépense nette de 90 000 francs a été inscrite et la subvention de 90 000 francs dans les recettes. L'Administration des finances ne juge pas utile de modifier le budget.

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle s'occupe de 117 fondations de prévoyance et 273 fondations classiques. Si les 117 fondations sont suivies régulièrement, ce n'est pas le cas des 273 fondations dites classiques où le contrôle accuse un retard de 4 à 5 ans. Il est difficile d'évaluer les risques réels pour l'Etat étant donné que ces fondations sont toutes munies d'un conseil de fondation qui est lui-même contrôlé par un organe de révision agréé, un expert comptable qualifié. Toutefois, la Commission des finances et de gestion a décidé d'adresser un courrier au Conseil d'Etat afin de s'enquérir des mesures prises pour corriger cette situation rapidement. Elle suivra attentivement ce dossier.

A la Police, un montant de 500 000 francs est prévu pour la réalisation du réseau radio Polycom Fribourg. Le projet global qui émane de la Confédération devrait coûter environ 30 millions. Fribourg est l'avant-dernier canton à s'équiper. Il faut noter que la subvention fédérale tombera à partir de fin 2012.

Au niveau de la Gendarmerie, l'augmentation des effectifs de 25,2 postes permettra d'atteindre un effectif de 360,5 personnes, ce qui est encore en-dessous de la dotation admise par le Grand Conseil (393 postes). Notons que, au vu des informations obtenues, le programme Zéphir fonctionne maintenant à satisfaction. Pour les Etablissements de Bellechasse, l'augmentation d'activité est à mettre en relation avec l'ouverture du nouveau bâtiment, qui permettra d'accueillir 40 prisonniers de plus. Les autres positions n'appellent aucun commentaire particulier.

Pour terminer, je remercie M. Jutzet et ses collaborateurs pour les réponses apportées à toutes nos questions.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie le rapporteur de la Commission pour son rapport mais également pour la collaboration très constructive et agréable.

La Commission a soulevé le problème au Service de la surveillance des fondations. C'est effectivement un souci que nous avons. Ma Direction a donné un mandat à des spécialistes, l'entreprise Vonlanthen Holding, pour faire un audit et savoir où on en est avec les fondations classiques. Il y a plus de 270 fondations classiques et on a dû constater qu'il y avait des retards de trois, voire quatre ans, pour le contrôle des comptes et des rapports d'activité. Le Conseil d'Etat a accepté d'engager un juriste pour une durée déterminée d'une année. On est en train d'engager encore une personne, un ancien comptable, qui est actuellement à l'assurance invalidité et qui pourrait être réintégré dans ma Direction pour environ 40%. C'est clair, c'est un service qui fait souci. Les Romains ont toujours dit «Quis custodiet custodes? – qui surveille les surveillants?» et c'est très délicat, un service très délicat. Le Conseil

d'Etat va écrire à la Commission des finances et de gestion. La lettre est déjà prête.

**Gander Daniel (UDC/SVP, FV).** En consultant le budget de la Gendarmerie cantonale (chapitre 3345.2) je constate que le compte de fonctionnement présente un solde déficitaire de 44 154 080 francs, soit un supplément de dépenses de 2 321 630 francs par rapport aux comptes 2008.

Les rubriques 301.108 (traitements), 313.006 (carburants), 317.100 (déplacements) présentent respectivement des montants de 34 627 840 frs, 600 000 frs et 613 000 frs contre des montants respectifs inscrits aux comptes 2008 de 27 737 667 frs, 650 000 frs et 550 029 frs, soit un supplément de dépenses pour 2010 de 4 903 144 frs. Ces dépenses supplémentaires sont importantes en raison probablement de l'augmentation des effectifs et de nouvelles prestations. Cependant, j'aimerais que vous m'indiquiez, M. le Commissaire, quels sont pour les trois rubriques susmentionnées les montants affectés au maintien de l'ordre et de la sécurité lors des procès tenus devant les juridictions pénales? Je note à ce sujet qu'aucune rubrique ne figure dans les budgets pour de telles prestations.

Par ailleurs, je tiens à vous faire part de ma grande déception suite aux très maigres informations que vous m'avez fournies par rapport à mes questions sur la mafia turque. Les citoyens contribuables méritent un peu plus de transparence et d'ouverture de votre part au sujet des coûts des interventions et des engagements en personnel de la Police. Cette rétention d'informations me fait demander: que veut-on nous cacher en se réfugiant derrière le secret défense ou d'Etat? Pourtant, M. le Commissaire, la chute du Mur de Berlin a bien eu lieu il y a 20 ans. Il serait alors temps, une fois pour toutes, que notre population soit informée correctement sur ce que coûte certaines prestations. Il y va aussi d'un climat de confiance et de sérénité qui doit être rétabli entre les hautes sphères de la Police et la population. Je vous remercie.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Concernant la question de M. Gander je crois que j'y ai partiellement répondu dans mon intervention. La Police compte donc 25,2 effectifs de plus, essentiellement pour la police de proximité. Ce ne sont pas seulement les salaires, mais aussi les équipements qu'il faut mettre à disposition de ces personnes. Cette police de proximité, je crois, est souhaitée par chacun, étant donné l'insécurité grandissante qui règne dans les endroits fréquentés, notamment les week-ends. Je crois que ce sont des dépenses qui sont tout à fait justifiées. Concernant les interventions de la police et leurs coûts je laisserai M. le Commissaire du gouvernement le soin d'y répondre.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je vais essayer d'y répondre. Je dois avouer que je n'ai pas compris en détail toutes les questions que vous avez soulevées. Parfois, s'il s'agit de questions de détail, il serait agréable de les connaître un peu à l'avance parce qu'on n'est pas censé tout connaître dans le détail, notamment l'utilisation du carburant, etc.

Je répondrai en ce qui concerne le nombre des agents. On est dans la situation, je dirais, heureuse avec la Police puisque c'est le Grand Conseil qui fixe le nombre des agents. C'est indiqué dans le décret N° 551.21 du Recueil systématique: vous avez accepté une augmentation à 510 unités. Il y a 393 gendarmes, 96 agents de sécurité (des inspecteurs et inspectrices) et 21 agents ou agents auxiliaires. Il est clair que cette augmentation a des conséquences sur différents autres postes, par exemple le mobilier et évidemment le carburant, etc.

En ce qui concerne votre deuxième question, votre déception notamment en ce qui concerne la réponse à votre question sur le coût et la nature des dispositifs dans, ce que vous avez appelé, l'affaire ou le procès de la mafia turque. J'ai les détails du concept de sécurité et des frais que cela a causés, mais le Conseil d'Etat a décidé, pour des raisons de sécurité, de ne pas dévoiler ce concept. Pour un futur procès les éventuels criminels ou terroristes ne doivent pas savoir combien de voitures circulent aux alentours du procès, combien d'agents il y a dans la région. C'est un secret que la Police doit garder. On ne va pas le dire sur la place publique. Je crois que vous avez aussi le souci de la sécurité, vous devez comprendre qu'on ne peut pas tout dévoiler. Tout ce que je peux dire c'est que ce procès ne nous a pas coûté des salaires ou des dépenses complémentaires, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'heures supplémentaires. Ceci est couvert par les salaires normaux, par l'engagement normal des gendarmes. Il y a d'autres procès. Il y avait par exemple le procès d'Appel au peuple et il y a d'autres grands procès. Alors, il n'y a pas de raison pour que l'on me dise chaque fois qu'il y avait tel et tel concept, qu'il y avait tant de voitures et tant de personnel engagé. Je crois que c'est aussi pour le bon fonctionnement de la Police et de l'Etat qu'il y ait quelques secrets qu'on ne peut pas dévoiler.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

#### POUVOIR JUDICIAIRE

**Romanens Jean-Louis** (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Concernant le Pouvoir judiciaire, l'excédent de charges est de 28,44 millions. Il est en diminution de 1,5 million par rapport au budget 2009. Les charges accusent une augmentation de 1,2 million et les recettes une amélioration de 2,6 millions.

Au niveau du personnel, les équivalents plein-temps sont au nombre de 257,18, soit supérieurs de 4,8 unités par rapport au budget 2009: 2,8 postes supplémentaires ont été accordés aux tribunaux d'arrondissements et 2 postes aux Justices de paix.

Au Tribunal cantonal, l'énorme retard accumulé notamment dans les dossiers de l'assurance-invalidité a nécessité l'engagement de personnel temporaire supplémentaire pour un montant de 459 000 francs.

Au niveau de l'instruction pénale, on constate une très forte augmentation du montant des amendes: 4,95 millions contre 3,9 millions au budget 2009. Cela provient essentiellement du radar fixe installé sur la A12 en Singine. Il convient par ailleurs de noter que d'autres per-

cepteurs d'amendes, notamment la police et les préfets, voient leurs recettes fortement augmenter.

Dans les justices de paix, l'augmentation des effectifs correspond non pas à l'engagement de nouveaux juges de paix, mais simplement à l'augmentation du taux d'occupation de certains juges en place pour faire face au retard accumulé. A Fribourg, l'engagement d'un employé à la comptabilité a été jugé nécessaire pour faire face à l'énorme retard dans le traitement de la comptabilité des personnes sous tutelle.

Dans les offices des poursuites, l'introduction d'un nouveau système informatique permet une meilleure gestion des émoluments et de la récupération des débours et, par ce biais, d'importantes recettes supplémentaires.

**Jutzet Erwin**, **Directeur de la sécurité et de la justice**. Peut-être, M. le Président, deux remarques en ce qui concerne les effectifs. Vous avez entendu hier dans les groupes quelques juges du Tribunal cantonal et je crois qu'il y avait une confusion en ce qui concerne le nombre du personnel engagé par le Tribunal cantonal. Il y avait des chiffres, comme 95, qui sont complètement erronés. Il y a effectivement, comme vous le voyez dans le budget, 43,6 EPT. Ces EPT sont répartis sur plusieurs têtes car il y a actuellement 59 personnes, donc des temps partiels de 40 à 50%. Dans les 43,6%, les stagiaires, les greffiers stagiaires et les apprentis sont inclus. J'ai regardé hier soir la liste des salaires. L'année passée les salaires ont été versés à 63 personnes. Cela ne veut pas dire que ces 63 personnes ont toujours travaillé en même temps car certaines ont travaillé peut-être 3 mois ou 6 mois. Ceci pour préciser le nombre de personnes qui travaille actuellement aux deux Tribunaux cantonaux.

La deuxième remarque concerne l'augmentation des EPT dans les justices de paix. Pour simplifier nous avons noté une unité pour le juge de paix de la Sarine mais, en fait, il s'agit d'une augmentation de 20% du taux d'occupation en Sarine, 20% en Gruyères, 20% dans la Glâne, dans la Veveyse et dans la Broye. Donc, le tout, ensemble, donne les 100%.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Le rapporteur vient de faire état d'un nouvel outil informatique à l'Office des poursuites, ce qui va permettre une récupération de frais qui est très importante puisque le budget prévoit que le solde en faveur du canton sera de plus de 5 millions. J'étais déjà intervenue pour dire que c'était extrêmement cher quand cet Office des poursuites rapportait 3,8 millions au budget 2009 et il a rapporté 5,4 millions aux comptes 2008. J'en déduis qu'il faut être extrêmement riche pour pouvoir avoir accès à l'Office des poursuites. Il faut savoir que les gens en poursuite ne sont pas toujours que des négligents, mais parfois des personnes qui se trouvent dans des situations difficiles. Je réitère ma demande même si vous m'aviez dit que l'encaissement dépendait d'un décret ou de la législation fédérale. Je reviens sur cette position et me dis que ce n'est pas normal que l'Etat fasse un bénéfice sur ceux qui sont quand même, dans la majorité, dans des situations difficiles. Donc, j'aimerais vous entendre. Si ce n'est que l'outil informatique qui

va permettre que cela rapporte un peu plus, je m'inquiète. Je souhaite vous entendre à ce sujet.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Oui, M<sup>me</sup> Cotting, je comprends votre remarque. Je crois que cela peut être choquant de dire que l'Office des poursuites rapporte autant d'argent à l'Etat de Fribourg mais, vous l'avez très bien dit, justement c'est un tarif fédéral qui est appliqué et je ne pense pas que le canton puisse se dessaisir de ce tarif et appliquer son propre tarif. M. le Commissaire va vous répondre. Il va également vous répondre s'il a une solution pour alléger le coût des poursuites.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Oui, M<sup>me</sup> Cotting, vous êtes déjà intervenue je crois l'année passée en disant que ce n'est pas normal que l'Etat fasse des bénéfices sur le dos des gens qui sont en poursuite. Je vous ai répondu et je peux vous répondre la même chose. Ce sont des tarifs fédéraux qui sont fixés par le Conseil fédéral et on ne peut pas les changer. Une poursuite pour 10 000 francs coûte tant, un séquestre coûte tant et ce sont des dispositions fédérales que l'on ne peut pas enfreindre, on ne peut pas faire des exceptions. Il faudrait peut-être une fois intervenir auprès de nos députés fédéraux pour qu'il y ait une certaine flexibilisation et que les cantons puissent prévoir d'autres tarifs. Cependant, pour le moment c'est comme ça. Effectivement, les offices des poursuites ont fait des bénéfices, ce qui paraît un peu paradoxal mais c'est le cas. Ce sont de rares services de l'Etat qui sont bénéficiaires, avec lesquels on fait des bénéfices.

Maintenant, en ce qui concerne votre question, l'effet de l'informatisation, j'étais, je dois vous avouer, également étonné qu'une meilleure efficacité de l'informatique ait pour résultat une telle augmentation des recettes. J'ai posé la question à l'Office des poursuites de Tafers. On m'a répondu qu'avant, la facture des frais avait peut-être été un peu négligée et qu'en introduisant un nouveau système informatique cela avait cet effet. Je suis, avec vous, étonné. Je pense que c'est un effet unique pour cette année.

La dernière chose est qu'on a développé dans le canton de Fribourg des instruments informatiques très performants qui nous permettent de vendre aussi ce logiciel à d'autres cantons latins. Donc, il faut aussi remercier les préposés des offices des poursuites et leurs collaborateurs, qui travaillent bien, car ils donnent l'exemple à d'autres cantons. En tout cas on ne pourrait pas les critiquer.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Le compte administratif de la Direction de la santé et des affaires sociales boucle avec un excédent de charges de 559,5 millions environ. Le compte de fonctionnement présente des charges pour un montant total de 1,27 milliard soit 5,4% de plus qu'au budget 2009 et des revenus pour 486 995 millions soit 10,5% de plus

qu'au budget 2009. Le solde de charges de 540 millions environ est supérieur de 1,2% à celui du budget 2009. On note donc que les charges de cette Direction atteignent à nouveau le milliard de franc, un résultat qui est le reflet de ses nombreux besoins. Vous aurez toutes et tous constaté la première apparition au budget du Secrétariat général du Bureau de l'égalité et de la famille, unité transférée de la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts pour un montant de 400 000 francs dans ce budget 2010.

Au Service de la prévoyance sociale, on retiendra plus particulièrement que 12 millions de subventions ont été prévus pour les primes d'assurance maladie et 6,4 millions supplémentaires pour les 45 nouveaux lits reconnus pour les EMS. Le domaine du handicap connaît une stabilisation. Le contrôle des institutions sera totalement à jour dans une année. A la fin avril 2010, tous les décomptes finaux jusqu'à l'exercice 2007 seront établis. Les décomptes 2008 et 2009 seront établis entre mai et octobre 2010. A partir de ce moment, le rythme normal pourra être assuré.

Au chapitre de la santé, dans le Service de la santé publique, le domaine des vaccinations retrouve le niveau de dépenses des comptes 2008. Un important rattrapage de la vaccination HPV (le papillomavirus) a été effectué en 2009, correspondant à environ 1,9 million en tout que l'on ne retrouvera pas en 2010. 200 000 francs sont prévus pour la mise en place d'un tri téléphonique des urgences, conçu en collaboration avec la Société de médecine pour décharger les médecins de premiers recours et éviter des urgences qui ne sont pas nécessaires. Le montant pour les hospitalisations hors canton diminue de 5 500 000 francs, principalement en raison de la cardiologie invasive à l'hôpital fribourgeois (HFR). Les prévisions permettent de revenir également au niveau des comptes 2008 sans prise en compte d'une augmentation tarifaire. Dans le Réseau hospitalier fribourgeois, le compte de fonctionnement présente un excédent de 173 millions environ, soit 10,7 millions de plus qu'au budget 2009. Cet excédent de charges de 173 millions du compte de fonctionnement représente donc l'enveloppe globale. Nous rappelons que l'Hôpital fribourgeois est au bénéfice d'un budget global selon la loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois. Le budget doit être analysé dans sa globalité et les priorités en matière de dépenses sont fixées par l'établissement.

Concernant les charges salariales de l'hôpital fribourgeois, sur les 45,1 EPT supplémentaires, 30 nécessitent un financement et 15,1 sont autofinancés. Les raisons de cette augmentation sont à chercher pour 23,36 postes dans l'augmentation des jours de vacances et pour 19,58 EPT dans la compensation du travail de nuit en application de la loi sur le travail. Globalement le HFR n'a pas encore pu centraliser toutes les applications majeures des différents sites. Certains travaux ont pu se réaliser en 2009 et la priorité a été mise sur l'unification des anciens domaines ou réseaux de Tavel et Meyriez avec celui de Fribourg, Billens, Châtel-Saint-Denis et Riaz, ainsi que sur le projet de système administratif de gestion des patients et du stock HFR. Des montants importants ont ainsi pu être prévus pour commencer à combler le retard dans le déploiement de l'informatisation, travaux effectués en grande partie

par le SITel et par des interventions extérieures pour les applications spécialisées. On précisera encore que la Direction de la santé et des affaires sociales travaille intensément à la préparation du changement qui interviendra en 2012 avec la libéralisation du choix de l'hôpital et l'introduction du système des forfaits, système que connaît déjà le HIB. Il s'agira d'être prêt avec des éléments fiables pour éviter toute surprise.

Pour le Réseau fribourgeois de santé mentale, on note 8,8 EPT supplémentaires dont 4,3 sont autofinancés. La clinique de jour représente au total 6,1 EPT dont 4,3 sont autofinancés. Il y a en-dehors de cela 1,7 EPT nouveau. La compensation du travail de nuit représente 3,71 EPT et la compensation des vacances 3,7 EPT. La clinique de jour engendre également des coûts pour l'ameublement, l'agencement et le matériel d'exploitation.

Au chapitre des revenus, on mettra en évidence 19,6 millions de la Confédération pour le financement des prestations complémentaires et 6,2 millions pour la subvention aux primes d'assurance maladie.

En ce qui concerne les postes de travail en-dehors des réseaux hospitaliers, on enregistre 3,1 EPT supplémentaires, soit 1 EPT de conseiller économique au secrétariat général, force nécessaire pour la gestion des nouveaux projets en cours, 0,1 EPT pour le pharmacien cantonal en lien avec le contrôle des pharmacies et des fabriques de médicaments, 0,5 EPT pour un collaborateur scientifique affecté à la promotion de la santé, 1 EPT de conseiller scientifique pour coordonner les actions de toutes les structures actives dans la politique familiale et 0,5 EPT d'assistant social au Service de l'enfance et de la jeunesse.

Aux investissements, sur les 28,5 millions, un million est affecté à la subvention cantonale pour la construction des hôpitaux de districts, 19,8 millions concerne le HFR, 0,6 le Réseau fribourgeois de santé mentale, 1,3 million l'achat d'un nouveau parc de machines et l'aménagement du bâtiment pour continuer l'exploitation de la buanderie du site de Marsens. La question de la buanderie cantonale est toujours ouverte. Il faut préciser que l'on compte actuellement environ 50 personnes au service des buanderies sur les différents sites hospitaliers. Une buanderie cantonale impliquerait cependant 25 millions d'investissement. Affaire à suivre donc. Et enfin 5,8 millions d'investissements pour les avances de pensions alimentaires. Il nous paraît un peu étrange de retrouver ce montant dans les investissements, mais selon le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques, les pensions alimentaires sont des avances et à ce titre considérées comme des prêts. Elles doivent de ce fait figurer dans le compte des investissements.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'aimerais préciser une chose concernant l'investissement de 1 013 080 francs. Il s'agit de 13 080 francs pour la fin des travaux de Billens et un million pour le début des travaux de Meyriez, pour la rénovation de l'Hôpital de Meyriez. Je remercie M. le Rapporteur pour son travail.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** J'aimerais aujourd'hui faire un petit flash back, un retour en arrière et vous remémorer, pour celles et ceux qui étaient présentes ou présents dans cette enceinte, les raisons qui ont fait que nous avons cantonalisé les hôpitaux. J'aimerais vous rappeler les objectifs que fixait cette cantonalisation et qui figuraient dans le message du Conseil d'Etat.

Au niveau du personnel: dans un premier temps, le personnel en place sera confirmé dans ses fonctions avec pour certains employés une modification du cahier des charges dans la mesure où ils devront assumer, surtout au niveau des cadres, des responsabilités sur l'ensemble du réseau, et non plus seulement sur un site. En tout état de cause, les ressources humaines actuellement disponibles pour les hôpitaux devraient suffire. Il n'est prévu aucune augmentation d'effectifs. Au contraire, la mise en réseau favorisant le regroupement des personnes et des compétences dans des domaines spécifiques devraient conduire à une stabilisation et à terme à une diminution des effectifs. Les expériences faites dans d'autres cantons ainsi qu'à l'HIB et à l'HSF sont là pour en attester. J'ai eu le privilège pendant trois ans de siéger au conseil de gestion de l'HSF et d'en assumer la présidence pendant deux ans.

Je peux vous dire, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement, que pour obtenir un, voire deux postes, c'était le parcours du combattant. Tous nos budgets étaient passés à la moulinette par la commission administrative et ensuite nous devions passer chez votre prédécesseure et là la rigueur était de mise. Il fallait justifier 2 à 3 fois des postes qui à mon avis étaient justifiables. A l'heure actuelle, le résultat des courses est: 90 unités de plus. Un petit clin d'oeil quand même: je suppose que vous avez lu «La Liberté» d'hier page 8 où le réseau bernois biffe 70 postes: le réseau hospitalier bernois va supprimer 70 de ses 1700 emplois ces prochains mois. Les responsables invoquent le nouveau contrat de prestations cantonales qui entraînent un manque à gagner de plus de 7 millions de francs pour le réseau. La majeure partie de la restructuration devrait s'opérer sans licenciement.

Le deuxième objectif est l'objectif financier. La mise en réseau du secteur hospitalier fribourgeois devrait permettre de l'aménager et de le gérer avec des moyens susceptibles de mieux maîtriser les ressources et de juguler les augmentations de dépenses dans ce domaine. Le but final est la maîtrise de l'évolution des coûts, de sorte que les montants investis dans le domaine hospitalier le soient avec le maximum d'efficacité et que la qualité de la prise en charge des patients soit optimale. On citait l'exemple du réseau Valais. Il avait tout de même permis de casser la courbe des dépenses hospitalières. Celles-ci enregistraient des progressions de l'ordre de 5% par année, elles ont été ramenées à 2%. Après les deux premières années, en regardant les comptes, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, on est loin du compte.

Ceci étant, je me pose la question suivante: où se trouvent les économies d'échelle qui ont fait que nous avons voté la cantonalisation des hôpitaux? Quelle est l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale et de vos services dans la jugulation des coûts? J'ai deux autres questions à vous poser concer-

nant ce fameux budget 2010: à la page 216, sous la rubrique 301.141 (honoraires médicaux, 18 762 000) j'aimerais en savoir un peu plus puisqu'à l'époque j'avais dû renégocier tous les contrats avec l'ensemble des médecins, avec à la clé des baisses de salaires importantes. Ce n'était pas si évident que ça. J'aimerais savoir si nous sommes revenus au système qui avait été abandonné à l'époque. La deuxième question concerne les amortissements des biens des associations de communes, 7,5 millions. A quel montant cela correspond?

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). De manière générale, les dépenses pour cette Direction sont de 59 millions plus importantes qu'au budget 2009, mais aussi des recettes pour 48,5 millions de plus qu'à ce budget 2009. J'imagine que tous les centres de charges ont été très bien analysés et les chiffres sont ce qu'ils sont. Mais est-ce que vous allez pouvoir encaisser ou avez effectivement prévu d'encaisser dans cette Direction 48 millions de plus que ce qui était prévu au budget 2009.

Au chapitre du Service de l'action sociale, le budget prévoit un montant de 19,5 millions pour l'aide sociale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. C'est 2,3 millions de plus qu'au budget 2009. Même si la subvention fédérale est augmentée d'autant, il m'intéresse de connaître la raison de cette augmentation, si elle est due à un nombre plus important de requérants ou si c'est une autre façon de subvenir aux besoins de ces réfugiés.

J'aimerais de manière générale vous poser encore une question, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement: on a parlé dans une de nos dernières sessions du guichet social unique. Est-il déjà prévu dans ce budget ou est-ce que c'est encore un sujet qui reviendra sur la table du Grand Conseil?

**Thomet René** (PS/SP, SC), rapporteur. Je peux donner des informations concernant la question de notre collègue Jean-Claude Rossier sur la cantonalisation des hôpitaux. Concernant les équivalents plein-temps, sur les 45,1 EPT supplémentaires à l'Hôpital fribourgeois, environ 43 EPT sont dus à l'augmentation des vacances et à la compensation du travail de nuit en application de la loi sur le travail. Ce sont des équivalents plein-temps supplémentaires liés. Ceci signifie qu'il y a, sur l'ensemble, deux véritables nouveaux équivalents plein-temps, c'est ce qu'on retrouvait également à l'Hôpital du sud fribourgeois. Ceci démontre en tout cas que chaque demande de postes a été très sévèrement analysée et très clairement justifiée. Nous avons pu avoir le détail des postes concernés lors de l'analyse de la Direction. Nous considérons que cette augmentation est tout à fait proportionnelle à l'augmentation que l'on a connue de manière globale dans l'ensemble des Directions du canton.

Concernant les coûts, il y a des coûts relativement importants pour la mise à niveau des sites qui font partie maintenant du Réseau hospitalier fribourgeois. Il faut savoir que le premier travail qui a été entrepris est de centraliser toutes les applications majeures des différents sites afin que tout le monde travaille avec les mêmes outils. Il faut savoir que dans ce domaine

les outils informatiques concernent aussi la médecine technologique et qu'actuellement les principales activités des médecins sont aussi informatisées et nécessitent à la fois des logiciels et de la maintenance sur ces équipements. C'est un montant extrêmement important que l'on retrouve à différents postes, soit dans l'achat de matériels et logiciels, soit dans l'entretien de matériel et logiciels, soit dans les travaux informatiques effectués par des tiers, soit dans les prestations du SITel que nous retrouvons dans le budget de l'hôpital fribourgeois. C'est en tout cas ce que nous avons pu constater.

Concernant les honoraires médicaux ainsi que les amortissements des biens et les questions que posaient M<sup>me</sup> Claudia Cotting au sujet des montants inscrits au budget pour les requérants, au sujet du guichet unique et au sujet de l'encaissement par la Direction des montants de recettes annoncées, je laisserai répondre M<sup>me</sup> la Commissaire.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Concernant l'hôpital fribourgeois, la cantonalisation des hôpitaux amène un certain nombre de réflexions. Nous sommes aujourd'hui face à six hôpitaux qui fonctionnent en réseau. Je crois que dans l'esprit HFR, ceci fonctionne très bien, puisqu'il y a des regroupements de compétences, notamment dans les départements. Tous les départements sont regroupés de façon transversale sur l'ensemble des sites pour une amélioration encore de la qualité des soins.

Dans le cadre de la réorganisation, nous avons constaté que dans certains hôpitaux de districts, il y avait un certain nombre de retards, notamment dans l'informatique, pour certains également dans les systèmes de qualité. Nous devons maintenant rattraper toute une série d'éléments qui sont extrêmement importants pour nous, puisque ce sont des éléments qui sont attendus pour négocier les prix de remboursements avec les assureurs maladie.

Dans l'évolution, on constate aujourd'hui que nous avons accumulé ces dernières années un certain nombre de retards et que nous devons octroyer des postes pour répondre à une demande qui est toujours plus grande, d'une part, en raison de l'augmentation de la population fribourgeoise, d'autre part, en raison du vieillissement de la population fribourgeoise. Je prends le seul exemple de l'activité ambulatoire: nous avons augmenté en 2007 de 13% l'activité ambulatoire et en 2008 entre 13 et 14%. On a de plus en plus de demandes dans les services d'urgence, notamment en raison du manque de médecins de premier recours ou du changement de la société qui fait que les gens s'adressent maintenant plus volontiers au service des urgences qu'à un médecin de famille, pour ceux qui en n'ont pas, ou en raison d'horaires qui leur conviennent mieux. On remarque également dans le domaine de l'oncologie une explosion de l'activité. Dans ce canton, tous les jours, trois nouveaux cas de cancer sont détectés. Il y a là aussi une énorme augmentation.

En ce qui concerne la remarque sur l'augmentation de postes: comme l'a dit M. le Rapporteur, 27 postes sont pour les trois jours supplémentaires de vacances, 20 autres sont pour les 10% que nous devons donner maintenant pour le travail de nuit. Ce sont des élé-

ments qui sont induits par des circonstances que ni le conseil d'administration ni la direction de l'hôpital fribourgeois ne maîtrisent. Ce sont des postes qui doivent être octroyés.

Pour 2010, c'était plus de 250 postes qui étaient demandés par l'hôpital fribourgeois. Le conseil d'administration et la direction générale ont fait un tri dans l'ensemble de ces demandes. Si je prends les 45,1 postes qui sont attribués pour l'activité de l'hôpital, 15,1 postes sont autofinancés et correspondent à de nouvelles prestations. C'est notamment l'unité de cardiologie, la réadaptation cardiologique à Billens qui induit ces postes. Ceci est une nouvelle activité que nous mettons en place dans le canton dès le premier janvier 2010. Nous avons besoin de postes pour permettre aux différents hôpitaux, notamment celui de Billens, de répondre aux missions qui ont été octroyées par la planification hospitalière.

En ce qui concerne les 30 autres postes octroyés, il faut savoir que 9 postes sont uniquement une décharge du travail des médecins chefs et des médecins assistants pour répondre là aussi à l'application de la loi sur le travail. Les médecins assistants font bien plus que les 50 heures qu'ils doivent faire. Nous devons trouver des solutions. Pour les autres postes, ce sont des renforcements. Ce sont des renforcements sur les sites de Tavel. C'est pour répondre à la problématique des pédiatres, notamment à Riaz, les pédiatres de la région de la Gruyère ayant décidé de se retirer des services de garde de l'hôpital fribourgeois site de Riaz. Nous avons dû répondre à ces besoins et ce sont 2,2 postes qui ont dû être donnés pour répondre à ces besoins. Ce sont également des consolidations de l'équipe médicale des soins intensifs. Nous avons dû fermer les soins intensifs l'année dernière pendant les Fêtes suite à un problème d'effectif. Je ne souhaiterais en aucun cas me retrouver dans cette situation. Les seuls postes techniques ou administratifs qu'il y a eus, c'est pour l'application du décret Bertigny 3: avec l'agrandissement, nous avons besoin d'intendants.

Il y a une réelle volonté de synergie dans cet hôpital fribourgeois. On arrive à une amélioration de la qualité des soins offerts à l'ensemble de la population fribourgeoise. Vous avez cité l'exemple du Valais. Il faut savoir que cette année en Valais, il y a aussi un grand nombre de postes qui a été demandé. Nous sommes confrontés à des nouveaux besoins et nous devons y répondre. Si vous allez discuter avec la population, on vous dira partout qu'il n'y a pas assez de personnes aux urgences, qu'il n'y a pas assez de personnel dans les services. Nous essayons de gérer la situation, de répondre aux besoins que nous jugeons impératifs et de gérer avec le conseil d'administration et la direction générale l'hôpital fribourgeois.

En ce qui concerne le poste 301.141, nous sommes en négociation pour les honoraires. Nous avons constaté qu'il y avait différents systèmes selon les hôpitaux de districts ou l'Hôpital cantonal. Nous sommes en train d'unifier les pratiques. Il n'y a pas de retour en arrière par rapport à une politique plus généreuse. Il faut savoir que dans ce montant, nous avons signé de nouveaux contrats de collaboration avec le CHUV, avec l'Inselspital pour pouvoir faire appel à des spécialistes, notamment en chirurgie thoracique. En effet, nous

n'avons pas la masse critique pour avoir un chirurgien de ce type à l'hôpital fribourgeois. En revanche, avec ces conventions, nous pouvons bénéficier d'une personne qui vient opérer à l'hôpital fribourgeois un jour par semaine pour répondre aux besoins de la population fribourgeoise. Ces rémunérations sont comprises dans ces postes d'honoraires.

En ce qui concerne l'amortissement de 7,5 millions, il était déjà prévu dans la loi. C'est l'amortissement des biens de reprise. C'est la loi sur les finances qui demande cet amortissement. Rien de nouveau, c'était déjà annoncé en tant que tel dans la loi pour l'institution du Réseau hospitalier fribourgeois.

En ce qui concerne les questions de M<sup>me</sup> la Députée Cotting: pour le guichet unique, il n'y a aucun montant dans le budget 2010. Nous avons dit que c'était des postes ou des montants qui seraient prêts pour 2011. Il n'y a aucun élément dans le budget 2010, si ce n'est que durant l'année 2010 nous allons préparer le projet pour vous le présenter.

En ce qui concerne l'aide sociale, il n'y a aucune augmentation. Il s'agit simplement des montants versés par la Confédération. Au budget 2009, nous avons 17 200 000 à la position 366.014 avec des récupérations pour 15 millions de la Confédération. Au budget 2010, nous avons un montant de 19,5 millions avec un montant de 17 millions de récupération. Ce sont des montants qui sont donnés en fonction du nombre de requérants d'asile attribués au canton. Il n'y a pas d'augmentation de ce budget, du fait de l'octroi du mandat à la société ORS.

Cernant les 48 millions de revenus, il n'y a eu aucune surestimation dans les revenus de la Direction. C'est un ensemble d'éléments, notamment de la Confédération pour les prestations complémentaires où nous découvrons que nous aurons plus de rentrées qu'en 2009, des montants supplémentaires pour l'assurance maladie ainsi que différentes autres positions, dont les 2 millions dont je viens de parler pour les requérants d'asile. C'est toute une série de positions où les revenus sont supplémentaires, mais aucune surestimation. Nous pensons que ces revenus seront atteints dans le cadre du budget de la Direction de la santé et des affaires sociales.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

POUVOIR EXÉCUTIF / CHANCELLERIE D'ÉTAT

**Glarion Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Le compte de fonctionnement du Conseil d'Etat et de la Chancellerie boucle avec un excédent de charges de 10 044 000 francs, en diminution de 235 000 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3100 (Conseil d'Etat) l'excédent de charges diminue de 205 000 en raison notamment d'une diminution des pensions de retraite. Un montant de 100 000 francs sous «prestations de services par des tiers» a été inscrit au budget pour analyser la situation actuelle de notre canton par rapport aux autres cantons notamment en matière d'attractivité économique. Je rappelle qu'un des défis du programme gouverne-

mental 2007–2011 vise à renforcer notre économie et positionner notre canton.

Concernant la Chancellerie, centre de charges 3105, un montant de 300 000 francs a été inscrit pour le financement de la campagne de communication en relation avec le plan de relance. Ce montant est intégralement prélevé sur le fonds de relance à la position 480.015. Cette opération est donc neutre.

En conclusion, la Commission des finances et de gestion vous propose par conséquent d'accepter ce budget.

**Le Commissaire.** En l'état, je n'ai rien à ajouter au rapport complet du rapporteur.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

#### POUVOIR LÉGISLATIF

**Glardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Le compte de fonctionnement du pouvoir législatif boucle avec un excédent de charges de 3 161 000 francs, soit une augmentation de 165 000 francs. L'excédent de dépenses augmente de 110 000 francs au centre de charges 1110 par rapport au budget 2009, essentiellement en raison des indemnités de séances de groupes basées désormais sur un maximum de 16 séances et non plus 12 comme jusqu'ici. Cette demande a été acceptée à l'unanimité par le Bureau.

Je n'ai pas d'autres commentaires en la matière et, au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose par conséquent d'accepter le budget 2010 du pouvoir législatif.

**La Secrétaire générale.** Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

#### DIRECTION DES FINANCES

**Glardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Au budget 2010 le compte de fonctionnement de la Direction des finances laisse apparaître un excédent de revenus de 1,406 milliard, en augmentation de 2 millions par rapport au budget de l'exercice précédent. Les principaux écarts sont à mettre en exergue à l'Administration des finances (plus 47 millions de recettes), au SITel (plus 4 millions de charges), au Service des contributions (moins 37 millions de recettes) et au Registre foncier (moins 3 millions de recettes).

La diminution importante des recettes au Service cantonal des contributions provient des facteurs suivants: la diminution de la fiscalité sur les personnes physiques et la réduction de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. La réduction totale consécutive à ces mesures est de l'ordre de 15,6 millions. La crise économique, potentiellement, devrait causer une perte d'encaissement comprise entre 35 et 40 millions en premier lieu sur les personnes morales. L'augmentation des revenus sur les personnes physiques, estimée à 3%, devrait permettre d'atténuer en partie la situation. En conséquence, le produit total lié

aux impôts de toute nature se monte à 998 millions contre 1,29 milliard au budget 2009.

Les charges de cette Direction augmentent de 8,6 millions à 182,6 millions, augmentation que nous retrouvons essentiellement au SITel et au SCC.

Au niveau de l'effectif du personnel, celui-ci augmente de 8,75 équivalents plein-temps par rapport au budget 2009, dont 4 équivalents plein-temps au SITel, 1 à l'Inspection des finances, 2,25 au Service du personnel et d'organisation, 1 au Registre foncier de la Gruyère ainsi qu'un demi-poste au Service du cadastre et de la géomatique. Dans le détail des différents services de la Direction des finances nous pouvons retenir les éléments principaux suivants:

– A l'Administration des finances, centre de charges 3705, l'excédent de revenus augmente de 46,9 millions à 542,3 millions. Les principales différences proviennent de l'augmentation de la part au bénéfice de la BCF (plus 4 millions) et d'une hausse importante des montants du budget concernant la péréquation des ressources. Ces montants sont destinés à compenser les montants perdus suite au passage au nouveau système qui ne prend désormais plus en compte que le critère de la population.

– Au SITel, l'excédent de charges augmente de 4,2 millions par rapport au budget 2009 pour atteindre désormais un total de 28,7 millions. Les quatre postes supplémentaires octroyés l'ont été pour pallier à un sous-effectif important dû à une surcharge constante du personnel. Il faut encore préciser que les demandes initiales étaient très supérieures aux 4 équivalents plein-temps octroyés. Les traitements du personnel auxiliaire augmentent également fortement pour faire face à d'importants projets informatiques, notamment pour le RHF. Ce poste prend néanmoins des proportions inquiétantes à mesure que ses dépenses ont été multipliées ces dernières années. Les achats de matériel informatique ainsi que les redevances d'utilisation sont également des dépenses qui prennent de plus en plus d'ampleur dans le budget de ce service. La volonté de l'Etat de garder la maîtrise de son informatique a un prix et cette philosophie, tout à fait pertinente en la matière, nous oblige probablement à ces sacrifices importants. Il est vrai que les expériences rencontrées ces dernières années par le DDPS doivent également nous inciter à ne pas reproduire les mêmes erreurs et garder la mainmise sur ce domaine hautement important de la gestion d'une entité telle que notre canton est capital. Le canton de Vaud a également tenté l'expérience de l'externalisation avant de devoir faire machine arrière. A l'instar des remarques effectuées lors de l'entrée en matière par MM. les Députés Losey et Beyeler, nous devons néanmoins nous préoccuper attentivement de cette situation. Toutefois, tant que nous arriverons à prouver que l'argent investi au SITel permet un gain d'efficacité dans les services, nous pouvons partir du principe que cet argent est effectivement investi de manière judicieuse.

Concernant le centre de charges 3765 (registres fonciers), l'excédent de recettes diminue de 3,3 millions par rapport au budget 2009 en raison de la diminution

des différents impôts, à savoir les mutations d'immeubles, les gages immobiliers et les émoluments.

Enfin, pour le centre de charges 3775 (recettes et dépenses générales), l'excédent de charges diminue de 3,2 millions. Les principaux accents sont à mettre sur les traitements pour l'intégration des jeunes sans emploi avec le prélèvement sur le fonds de relance.

Au compte des investissements des montants importants, soumis pour approbation de notre plénum, sont inscrits pour 9,6 millions d'achats de titres et 15 millions de prêts FTTH.

C'est avec ces quelques considérations que la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter le budget de la Direction des finances.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En l'état, je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des Finances.**

**Le Rapporteur général.** Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants au débat de ce budget 2010 de l'Etat de Fribourg pour le soutien apporté ainsi que la confiance accordée à notre gouvernement. Je constate que les budgets des Directions n'ont pas été combattus, donc je n'ai rien à ajouter.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je me joins aux remerciements pour la confiance exprimée en rapport à ce budget qui n'a pas été facile à établir, mais qui a été construit dans un esprit d'économie et en considération des problèmes futurs qui vont arriver.

**Le Président.** L'ensemble du budget est donc accepté tel que présenté par le Conseil d'Etat.

### Projet de décret N° 163 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** A part relever la qualité du rapport, je n'ai en l'état pas de commentaire à formuler.

**Le Commissaire.** En l'état, je n'ai pas de commentaire complémentaire.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Je ne m'oppose pas à l'entrée en matière. Par contre, j'ai déposé une proposition d'amendement et par rapport à celle-ci, j'aimerais préciser qu'elle n'enlève aucune prestation fournie par l'Etat, simplement je demande qu'on réduise un peu la voilure de l'évolution du personnel à l'Etat de Fribourg. Dans l'analyse de détail de l'ensemble des services de l'Etat qui a été opérée par la Commission des finances et de gestion, j'ai pu constater que la plupart des services ont demandé une augmentation d'un conseiller scientifique par-ci, d'un conseiller scientifique par-là, un, voire plusieurs informaticiens dans certains services et c'est finalement plus de 39 EPT supplémentaires qui sont demandés dans l'administration générale. Et c'est ces 39 EPT de l'administration générale que je vous demande de corriger quelque peu, soit – 10 EPT pour juguler l'évolution de ces charges salariales, sans remettre en cause les besoins en personnel dans les secteurs de la santé, de la sécurité ou de la formation. Dix EPT sur près de 10 000 c'est 0,1% des postes de travail à l'Etat. La mesure proposée n'est pas si indigeste que ça. C'est seulement une mesure minimaliste nécessaire qu'il faut prendre afin de donner un signe au Gouvernement fribourgeois comme quoi le Grand Conseil n'est plus d'accord de poursuivre dans cette direction. A terme, le canton aura de la peine à garder la maîtrise de son fonctionnement et il faut éviter à tout prix l'implosion. Il faut avoir le courage de dire: «Halte, arrêtons de développer encore plus les prestations fournies par l'Etat». Nous devons juguler quelque peu l'évolution fulgurante des tâches de l'Etat et nous nous devons de nous poser sérieusement la question de savoir quel Etat nous voulons pour ce canton. Avec l'acceptation de cet amendement, nous passons des paroles aux actes. Souvent, on nous reproche de faire des interventions uniquement par la parole. Aujourd'hui, nous pouvons passer à l'acte. Le plan financier qui sera développé tout à l'heure nous montre très clairement que des choix devront intervenir pour respecter la Constitution cantonale au niveau de l'équilibre budgétaire et je préfère prendre des mesures anticipatives plutôt que correctives. C'est moins douloureux et surtout plus honnête envers les personnes qui seraient engagées aujourd'hui et qui devraient quelque temps plus tard, trouver un travail ailleurs. Je vous demande de considérer cet amendement comme une proposition raisonnable qui ne remet nullement en cause le fonctionnement de l'Etat et je vous demande de soutenir celui-ci.

**Le Président.** Je vous rappelle que nous discuterons de votre amendement lors de la lecture des articles. Nous sommes à l'entrée en matière.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche prend bonne note du projet de décret concernant le budget cantonal pour l'année 2010. Au vu des explications données et à la lecture individuelle des budgets des diverses Directions, notre groupe relève l'effort et le souci du Conseil d'Etat pour mettre sur

<sup>1</sup> Message voir fascicule séparé. Annexe p. 2116.

piéd, malgré la conjoncture et la crise, un projet démontrant de bonnes assises. Un effort aura été fait, donnant un bol d'oxygène bienvenu à la relance économique par le biais de la baisse d'impôts. Il faut y ajouter également les quelque 23 millions du plan de soutien et malgré tout un programme d'investissement courageux avec ses 230 millions. Notons aussi que les prestations publiques, quant à elles, ne pâtiront en rien des effets de la crise, mais seront au contraire assumées à plein régime dans un canton à la croissance démographique galopante. Les 85% du degré d'auto-financement des investissements sont satisfaisants. Nous devons cependant aborder l'avenir sereinement et faire des choix dans tous les domaines sans exception, habitués que nous sommes à attendre des comptes annuels à faire bomber le torse. L'Alliance centre gauche votera le décret N° 163 tel que présenté.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste votera le décret tel qu'il est proposé. Il ne votera pas la proposition faite par le député Losey. A notre avis, il ne faut pas jouer à Ponce-Pilate, il faut dire où couper des postes s'il faut en couper.

**Le Rapporteur général.** Je remercie les intervenants favorables au décret tel qu'il est présenté. Concernant l'amendement de notre collègue Michel Losey, demandant la réduction des charges de 1 million, par diminution de 10 EPT dans l'administration centrale, je confirme la non-entrée en matière de la Commission des finances et de gestion. Ceci, d'une part, parce que la proposition n'a pas été traitée en Commission et, d'autre part, pour les raisons que j'ai invoquées lors de l'entrée en matière générale sur le budget concernant les nouveaux EPT prévus en 2010. Je m'oppose donc à cet amendement et vous recommande d'en faire de même. A titre personnel, je relèverai que les calculs figurant sur l'amendement correspondent strictement au résultat initial du budget auquel je constate que le député Losey semble s'accommoder. Plus sérieusement, il s'agit vraisemblablement d'une erreur de soustraction commise par l'auteur de l'amendement, puisqu'il faudrait lire avec la réduction, un excédent de revenu de 1 873 000 francs.

**Le Commissaire.** Je remercie les intervenants qui, au nom de leur groupe, ont déclaré qu'ils adopteraient le décret tel qu'il est proposé. Concernant l'amendement Losey, je pars de l'idée que le débat aura lieu au moment où on passe à l'article concerné.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ART. 1

**Le Rapporteur général.** Pas de commentaire.

**Le Commissaire.** Je pars de l'idée qu'il y a encore une intervention du député Losey sur son amendement. Donc j'attends cette intervention.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Comme l'amendement concerne l'article 1 alinéa 2, c'est donc ici que je demande une réduction de un million de francs sur les charges de l'Etat, par une réduction de 10 EPT dans l'administration centrale, ce qui améliore le résultat d'un million au niveau de l'excédent des revenus. Je ne vais pas répéter à nouveau ce que j'ai dit tout à l'heure. On voit que dans certains services il y a des possibilités. En effet, il y a eu des demandes particulières de certains services pour des conseillers scientifiques ici, des informaticiens là, donc il y a des possibilités. Et là je demande simplement de réduire quelque peu la voiture, par rapport aux temps futurs qui seront difficiles, sans enlever le travail reconnu et excellent fait par les fonctionnaires de l'Etat de Fribourg.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement de notre collègue Michel Losey. Certes, dans l'entrée en matière, nous avons rendu le Conseil d'Etat attentif au fait qu'il serait nécessaire à l'avenir d'être prudent avec l'engagement de nouveaux collaborateurs. Mais c'est aussi à nous parlementaires de ne pas, au fil des lois que nous votons, créer de nouvelles tâches nécessitant des forces de travail. Le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, refusera cet amendement.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Il s'agit d'avoir de l'honnêteté intellectuelle. Lorsqu'on dit: «...il y a un poste par-ci, un poste par-là, il y a des possibilités...», c'est faire fi des informations qui nous ont été données et des justificatifs de chaque poste supplémentaire. Il fallait avoir le courage à ce moment-là de dire: «Celui-ci je le conteste». Ça n'a jamais été fait. C'est trop facile de venir maintenant et de demander une baisse de 10 postes, globalement. Chaque poste supplémentaire qui a été inscrit à ce budget, dans n'importe quelle Direction, a été justifié et personne dans l'examen de détail ne l'a contesté. Il s'agit honnêtement de le reconnaître.

**Siggen Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien lui aussi refuse cet amendement. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, l'augmentation de la masse salariale ne se traduit pratiquement que par de nouveaux emplois. Et vu la situation économique et l'augmentation du chômage, c'est aussi une bonne chose, en tout cas maintenant, de procéder de cette manière. Donc nous refusons cet amendement.

**Le Rapporteur général.** Je prends acte des interventions qui, toutes, s'opposent à l'amendement et en l'état, je confirme également la position de la Commission des finances et de gestion qui s'oppose également à celui-ci.

**Le Commissaire.** Je me suis déjà exprimé hier à l'entrée en matière sur tout le mal que je pensais de cet amendement. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit hier, par contre j'aimerais relever un ou deux éléments.

Je fais d'abord un premier constat chiffré. Je constate qu'entre le budget 2009 et le budget 2010, les charges

de personnel baissent proportionnellement de 44,9% à 44,2%. En termes relatifs, il n'y pas d'aggravation. Il y a même une légère amélioration. M. le Député Losey, dans son intervention d'aujourd'hui a dit que, parce que c'était des nouveaux postes, il n'y aurait aucune prestation de l'Etat qui serait touchée. Je m'inscris en faux. Du fait que la population augmente, il y a une charge de travail supplémentaire. J'ai presque envie de proposer à M. le Député Losey de déposer une motion pour que le Conseil d'Etat propose un décret au Grand Conseil pour interdire l'augmentation de la population dans ce canton.

On parle toujours d'équivalents plein-temps, mais on oublie que ce sont des postes de travail. Ce sont des postes de travail qui ne sont pas théoriques, mais qui sont des places de travail bien réelles en faveur des habitants de notre canton et en plus dans une période difficile pour l'emploi. Je ne peux que vous inviter à refuser cet amendement et à adopter le décret tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

**Le Président.** Je suis en possession d'un amendement déposé par le député Losey qui demande une réduction des charges de 1 million à l'art. 1 al. 2. Cette réduction doit s'effectuer dans l'administration centrale par une diminution de 10 EPT.

– Au vote, l'amendement Losey est rejeté par 65 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

– Adopté.

*Ont voté oui:*

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 17.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

ART. 2 ET 3

– Adoptés.

ART. 4

**Le Commissaire.** Avec l'article 4, nous nous trouvons dans les mêmes chiffres que pour le budget précédent.

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

*A voté non:*

Brönnimann (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Projet de loi N° 164 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2010<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** Ce projet de loi prévoit de maintenir l'ensemble des coefficients à un taux de 100%, c'est-à-dire identiques à ceux pratiqués en 2009. Ce coefficient est de fait la conséquence également du résultat budgétaire 2010 que nous venons d'accepter et, en cela, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que présenté.

**Le Commissaire.** Comme le rapporteur l'a dit, le projet de loi qui fixe le coefficient des impôts cantonaux pour l'année 2010, en soi, n'est qu'une simple conséquence du budget qui vient d'être adopté. Dans ce sens, je vous invite à l'adopter tel que présenté.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la proposition du Conseil d'Etat de maintenir le statu quo concernant le coefficient pour l'année 2010 des impôts cantonaux directs.

Notre groupe n'a pas de remarques spécifiques à cet égard et votera la proposition de l'exécutif cantonal émise dans le message N° 164.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). J'aimerais revenir sur un point où, à mon sens, je n'ai pas obtenu satisfaction. Il est intéressant de voir, dans le message N° 164, l'évolution des coefficients de l'impôt sur les personnes physiques qui passe de 106,6% en 2007 à 100% en 2009. Je rappelle que, en avril 2007, j'avais déposé une motion avec mon collègue Page pour une réduction linéaire de 10%. Ce tableau permet de démontrer que la baisse a été en fait de 6,6 points. A cela, le Conseil d'Etat a, semble-t-il, intégré les corrections de la progression à froid pour prétendre que la baisse de 10% était atteinte mais le tableau ici montre que ce n'est pas le cas et la progression à froid relève d'une obligation légale. Donc, à mon sens, cela n'entre pas dans le cadre de la motion que nous avons déposée.

Lors de la discussion au mois d'octobre, M. le Commissaire avait dit qu'il allait refaire les calculs pour les personnes physiques. Je rappelle qu'il n'y a pas de contestation au niveau des personnes morales. Je voudrais savoir si ces calculs ont été refaits et si le Conseil d'Etat reste sur sa position ou si, effectivement, il estime, comme je pense, qu'une partie encore de notre motion doit être mise en œuvre.

**Le Rapporteur général.** Je remercie les deux intervenants et, pour la question posée par M. le Député Peiry, je la renvoie au commissaire du Gouvernement.

**Le Commissaire.** Pour répondre à la question du député Peiry, nous n'avons encore pas refait les calculs. J'aimerais juste corriger une chose. La loi ne prévoit pas l'obligation de compenser la progression à froid, elle prévoit l'obligation de présenter un rapport lorsque certains niveaux sont atteints, laissant la possibilité au Grand Conseil de compenser, de ne pas compenser, de ne compenser que partiellement ou de davantage que compenser. Je rappelle quand même que lorsque nous avons compensé la progression à froid la dernière fois, nous avons fait plus que la simple progression à froid; nous avons été au-delà. Et c'est dans ce sens-là que j'avais dit qu'il faudrait refaire les calculs. Ils n'ont pas encore été faits parce qu'il n'y avait pas urgence à la minute, mais il est clair que nous le ferons.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

### Deuxième lecture

– Confirmation de la première lecture

### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht

<sup>1</sup> Message pp. 2085ss.

(SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 74.

## Rapport N° 162 sur l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013<sup>1</sup>

**Claude Lässer, Directeur des finances.** Nous ne pouvons que le répéter, l'opération de planification financière à moyen terme est un exercice réducteur, pourtant indispensable à la conduite des affaires de l'Etat. Sa valeur consiste du reste moins dans l'exactitude des précisions que dans les tendances de fond qu'elle permet de déceler.

L'établissement du plan financier de législature et sa prolongation jusqu'en 2013 n'échappe pas à la règle. Il s'est agi dans un premier temps, pour le Conseil d'Etat, de réduire sérieusement la voilure ambitieuse envisagée par les services et Directions. Pour partie, les «sacrifices» que ceux-ci ont été appelés à consentir n'étaient pas forcément trop douloureux puisque cela a consisté en des abattements correspondant à des redimensionnements, reports ou étalements dans le temps de la réalisation de la mise en œuvre de projets en faisant valoir avant tout une approche plus réaliste des choses. L'étape des priorités à donner, quant à elle, est beaucoup plus délicate. A ce propos, nous ne pouvons que souligner le poids prépondérant de l'existant et des automatismes qui l'accompagnent. De fait, la place qui peut être finalement réservée aux nouveaux projets s'en trouve extrêmement réduite. L'étroitesse de la marge de manœuvre est encore restreinte par les inconnues pesant sur le contenu définitif qui sera donné à certains dossiers importants. A cet égard, on peut citer en particulier les cas du nouveau régime de financement hospitalier et de la mise en œuvre des prestations complémentaires pour les familles où les enjeux dans ces projets se chiffrent en plusieurs dizaines de millions de francs. A ces incertitudes, s'ajoutent toutes les questions qui se posent encore sur le plan de l'évolution future de la situation économique générale et, par-là, sur les perspectives des recettes fiscales. Dans ces conditions, il est plus facile de comprendre la retenue du Conseil d'Etat quant à l'élaboration d'un programme d'assainissement, alors même que les résultats particulièrement obérés des exercices 2012 et 2013 sembleraient justifier pleinement le lancement immédiat d'une telle opération.

Cela dit, la forte dégradation de la situation financière et l'impasse budgétaire qui se profilent à cet horizon rapproché, comme son importance du reste, sont une source de préoccupations. Le Conseil d'Etat entend bien mener la réflexion qui s'impose sur la manière la plus appropriée d'assurer une adéquation optimale entre l'offre de prestations publiques et le poids de la fiscalité, dans le respect bien entendu, de l'exigence de l'équilibre budgétaire.

C'est fort de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a débattu ce matin de la réactualisation du plan financier et, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour ses explications, elle fait les remarques suivantes.

Au vu des perspectives qui démontrent que, sur la base des éléments connus aujourd'hui, le déficit cumulé à fin 2013 s'élèvera à près de 300 millions, soit quasiment la moitié du capital de l'Etat à ce jour, ce Grand Conseil devra impérativement modérer ses appétits en termes de nouvelles prestations, qui auraient inmanquablement des conséquences sur le compte de fonctionnement avec, à la clé, une aggravation du déficit cumulé. Le plan financier prévoit l'ouverture de 720 nouveaux équivalents plein-temps sur la période considérée. Il faut se rappeler que la moitié de ce chiffre est absorbé par le budget 2010 et que les trois derniers exercices budgétaires devront se partager l'autre moitié des postes. Cela nécessitera une analyse accrue des priorités pour les nouveaux engagements ces prochaines années. Il faut enfin préciser que sur la base des chiffres présentés, un programme de restrictions budgétaires devra probablement être envisagé à moyen terme. Le Grand Conseil doit en être conscient en adoptant d'ores et déjà une attitude d'économie bienvenue. La Commission des finances et de gestion ne peut que conseiller à l'exécutif de n'avoir aucun tabou lorsqu'il s'agira d'aborder les différents domaines d'économie. A ce sujet, il ne faudrait pas hésiter de discuter des conditions cadres de fonctionnement, par exemple de la Caisse de pension des employés de l'Etat, au sujet notamment de la répartition des cotisations employeur-employé. Un simple calcul permet de constater que le déficit cumulé jusqu'en 2013 de 297 millions pourrait être couvert par un rééquilibrage des cotisations entre les deux partenaires et ceci sans toucher à l'accord de nouveaux postes.

Pour terminer, il faut rappeler que la vérité sort essentiellement des comptes et que chaque budget futur devra être élaboré pour lui-même et non pas sur la base d'estimations de recettes trop optimistes à moyen terme, comme cela a été fait dans certains cantons.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** En parcourant le rapport qui nous est présenté, force est de constater qu'après une période de beau temps, en grande partie due, faut-il le rappeler, à l'embellie conjoncturelle et à la manne de l'or de la BNS, de gros nuages noirs s'amoncellent à l'horizon sur les finances de notre canton; c'est du moins ce que tient à nous démontrer la réactualisation du plan financier 2011–2013. Tel que présenté, ce plan prévoit – cela a été dit également par M. le Commissaire – au budget de fonctionnement un déficit de 60 millions pour 2011, 106 millions en 2012 et même 133 millions pour 2013, bien loin de l'équilibre financier requis par la Constitution! Je remarque tout de même que, bien qu'apparaissant peu réjouissantes, ces prévisions sont bien meilleures que celles faites initialement, qui prévoyaient un déficit de 417 millions au budget de fonctionnement de 2013 et une insuffisance de financement s'élevant au total à 1,5 milliard pour les années 2010–2013. Je salue les

<sup>1</sup> Texte du Rapport en pp. 2257ss.

efforts entrepris par le Conseil d'Etat et son ministre des finances pour raboter 1,1 milliard sur les années 2010–2013, soit 930 millions sur les budgets de fonctionnement et 284 millions sur ceux des investissements. Est-ce suffisant? Sincèrement, je ne le pense pas, d'autant plus, comme le fait justement remarquer le Conseil d'Etat, qu'il y a un grand nombre d'incertitudes quant aux recettes, aussi bien aux niveaux cantonal que fédéral, sans oublier le mécontentement lors des entretiens de Wattwil de tous les partis de droite à l'encontre du Conseil fédéral, trouvant les économies proposées largement insuffisantes, demandant de surcroît des mesures concrètes portant sur une diminution de 5% des dépenses de la Confédération. En comparaison dans notre canton, on est loin du compte puisque, malgré les économies réalisées, les charges augmentent de 450 millions et les recettes de 317 millions.

M. le Président du gouvernement, chers collègues, que se passera-t-il, à l'instar du canton de Neuchâtel, si la crise perdure, si les Chambres mettent en application leurs revendications et qu'on se retrouve avec une stagnation, voire une diminution des recettes budgétisées? Je n'ai pas besoin de vous faire un tableau. Je vous laisse imaginer les réactions dans cet hémicycle lorsque l'on devra couper dans des secteurs sensibles comme le social, la santé, la formation, l'enseignement, sans oublier de procéder à des hausses d'impôts! M. le Président du gouvernement, vous vous êtes demandé, à juste titre, si vous ne deviez pas déjà présenter des mesures d'économie. Là, où j'ai de la peine à vous suivre et à vous comprendre c'est que, compte tenu du contexte conjoncturel – ce sont vos dires –, vous y avez renoncé mais que cela ne pourrait être que partie remise. Il n'en demeure pas moins, M. le Président du gouvernement, qu'à mon humble avis, vous eussiez dû mettre en place ce plan de rigueur et faire vôtre ce superbe adage qui dit que «Gouverner, c'est prévoir». Mais il vous reste un joker, c'est l'autre proverbe qui dit «Mieux vaut tard que jamais»!

C'est avec cet espoir et ces quelques considérations qu'au nom du groupe de l'Union démocratique du centre je prends acte de ce rapport.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** L'actualisation du plan financier 2011–2013 a retenu longuement l'attention du groupe démocrate-chrétien qui s'oblige à constater une nouvelle fois que l'avenir des finances de ce canton est sombre. Les ambitions de ce canton sont-elles démesurées ou le rôle de l'Etat va-t-il devenir insupportable financièrement ces prochaines années? Voilà les questions que s'est posées le groupe démocrate-chrétien à la lecture de ces chiffres.

Un premier examen permet de constater que le déficit prévisible et global a été ramené de 1227 millions francs à 297 millions et l'insuffisance de financement de 1516 millions francs à 404 millions, des évaluations initiales aux résultats finaux du plan financier. Ceci permet de constater que le Conseil d'Etat s'est livré à un exercice de pompier pour éteindre les prétentions enflammées des différentes Directions. On peut déjà, sur cette seule constatation, féliciter le Conseil d'Etat de ce travail qui a permis de faire un premier tri. Malheureusement pour lui, le travail n'est pas terminé. La loi sur les finances l'oblige à présenter des comptes

équilibrés. Aussi, devra-t-il encore trouver 300 millions environ sur trois ans, Est-ce possible? La réponse est sans autre oui si l'on se réfère aux expériences passées.

2008: plan financier, moins 100 millions, résultat des comptes, plus 30 millions après affectation aux provisions de 170 millions.

2009: plan financier, moins 171 millions, budget, plus 1 million et les comptes nous réservent certainement une nouvelle belle surprise.

2010: plan financier, moins 258 millions, budget, plus 1 million.

A noter que le résultat global du plan financier 2008–2010 était de moins 528 millions, celui de 2011–2013, moins 297 millions. Cette constatation laisse entrevoir une nette amélioration de la situation puisque le plan triennal s'améliore de 231 millions. De plus, l'expérience des trois exercices passés permet de constater qu'il est possible de transformer 528 millions de déficit à probablement plus de 200 millions de bénéfice. Tout ceci est de nature à nous rassurer, cela d'autant plus que le fonctionnement de ce canton n'a cessé de s'améliorer. Les offres, au niveau de la jeunesse, de la formation, de la santé, du social, des infrastructures générales, n'ont fait que progresser. Nous pouvons donc conclure que les ambitions du Conseil d'Etat ne sont pas démesurées et que la couverture des charges financières restera supportable pour l'Etat.

Nous invitons tout de même le Conseil d'Etat à rester attentif, à être vigilant et à fixer de nouvelles priorités pour équilibrer les budgets de ces trois prochaines années. Il devra certes travailler dans une conjoncture plus difficile, mais l'effort demandé n'est-il pas considérablement réduit? Nous nous permettons toutefois d'esquisser quelques pistes qui pourraient amener une réduction des frais de fonctionnement:

- \* maintenir un canton attractif pour les entreprises et, par-là même, pour la création d'emplois générateurs de rentrées fiscales importantes et ceci en s'efforçant de réduire la pression fiscale qui reste un des facteurs déterminants dans le choix de la localisation des entreprises;
- \* veiller à une rationalisation des postes de travail dans tous les domaines afin de réduire la demande en nouveaux postes. Il est en effet difficilement concevable que la progression moyenne de plus de 250 équivalents plein-temps constatée ces trois dernières années soit maintenue. Ensuite, nous invitons le Conseil d'Etat à présenter rapidement des solutions pour réduire les 720 postes annoncés à un chiffre acceptable, qui ne devrait pas dépasser les 50 postes pour les années 2011–2012, ceci en fixant des priorités;
- \* revoir le fonctionnement de nos réseaux de santé, hôpitaux et santé mentale, afin de réduire les coûts en attribuant des missions uniques et précises à chaque site, éviter par ce biais une offre pléthorique dans beaucoup de domaines, offres qui ne fait que gonfler les coûts de la santé;

\* maintenir une palette d'investissements importants afin de permettre une activité économique soutenue dans ce canton.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien est d'avis que l'avenir de ce canton n'est pas si morose. Il faudra certes rester prudent dans l'engagement de dépenses répétitives, il faudra faire des choix tout en consolidant l'offre et en s'efforçant de mieux la cibler.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Le plan financier de la mouture présentée ce matin est un outil de travail absolument nécessaire pour la gestion des finances de l'Etat. Ses projections nous font comprendre certains paramètres dont il faut tenir compte si nous voulons maintenir l'équilibre malgré tout et simplement respecter la Constitution. Bien que ce plan démontre, semble-t-il, des tendances, il est à observer avec rigueur et annonce des mesures d'économie nécessaires. Les nouveaux projets devront se couler dans les moyens que nous pourrions leur attribuer, et pas plus, en respectant les dispositions constitutionnelles. La Confédération a maintenant pris l'habitude de faire de ses intentions des décisions qui déboulent en cascades sur les finances cantonales. Fribourg, Mesdames et Messieurs, n'est pas membre du club très fermé des cantons payeurs! Il devra garder donc sa place de bon élève, de gestionnaire attentif et responsable de ses finances, même si la Confédération, depuis quelques années, semble démissionner de ses responsabilités.

Je ne vais pas entrer dans les recoins du rapport qui nous est présenté à ce jour; il est suffisamment détaillé et explicite pour nous mettre en garde sur ce qui devra être respecté à tout prix. Les explications, tout à l'heure du président de la Commission des finances et de gestion, sont venues du reste le compléter. La Commission des finances et de gestion, quant à elle, devra assumer pleinement son rôle de «gardienne du temple» de la bonne santé des finances cantonales, en dehors de toute zone d'influence humainement et politiquement compréhensible, mais financièrement inacceptable.

L'Alliance centre gauche prend acte du rapport N° 162 concernant l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013 tout en constatant que l'avenir de ce canton est plus blanc que noir.

**Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA).** Die FDP-Fraktion hat zum vorliegenden, aktualisierten Finanzplan 2011/2013 folgende Bemerkungen. 1.) Der Kanton Freiburg ist in hohem Masse von den Entscheiden des Bundes abhängig, sowohl bei den Ausgaben als auch bei den zu erwartenden Einnahmen. Beispiele sehen Sie beim deutschen Text auf Seite 12. 2.) Die Finanzkrise hat sich zur Wirtschaftskrise entwickelt, deren Folgen noch nicht absehbar sind. 3.) Die Umsetzung der Kantonsverfassung hat finanzielle Konsequenzen, welche noch nicht abschliessend beurteilt werden können. Und 4.), das Wichtigste: Die Ansprüche der Bevölkerung und der Gesellschaft an den Staat sind weiterhin steigend. Obschon nach Finanzplan absehbar ist, dass es nicht möglich sein wird, allen Ansprüchen gerecht zu werden und deren Finanzierung zu

sichern, hat der Staatsrat beschlossen, vorläufig noch keine Sparmassnahmen vorzunehmen. Im Gegensatz zu meinem Kollegen Jean-Claude Rossier kann die FDP-Fraktion dies nachvollziehen, da es darum geht – wie auf Seite 11 gesagt wird –, das Wünschbare noch in den Bereich des Möglichen zu rücken. Wir sind aber der Meinung, dass nicht nur der Staatsrat sondern auch wir als Grossräte uns beim Bestellen von Leistungen wieder vermehrt überlegen müssen, ob diese wirklich notwendig und mittelfristig finanzierbar sind. Wenn man etwas bestellt, muss man – schon nur um dem Personal gerecht zu werden – die notwendigen finanziellen und personellen Mittel zur Verfügung stellen, sonst werden nur Frustrationen kreiert. Zudem müssen wir uns meines Erachtens überlegen, wie Dienstleistungen und Investitionen ausgeführt werden sollen. Wir leisten uns insbesondere bei der Gesetzgebung ein Niveau von Perfektionismus, das grosse Kosten auslöst. Zudem sind viele Verfahren zu sehr auf lückenlose Kontrolle angelegt, was wieder Personal benötigt. Ob das Endresultat für die Bürgerinnen und Bürger dann wirklich besser ist, scheint mir mindestens fraglich zu sein. Ein Finanzplan ist ein Führungsinstrument und muss regelmässig aktualisiert werden. Wir laden den Staatsrat ein, ein System zu entwickeln, damit diese Aktualisierung mit wenig Aufwand periodisch an die Entwicklung angepasst werden kann. Nur zur Erinnerung: Die Gemeinden sind verpflichtet, ihren Finanzplan jährlich anzupassen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die FDP Kenntnis und dankt dem Staatsrat für den informativen Bericht.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Il est parfois étrange de constater des différences de ton entre deux objets traités successivement dans ce Parlement. Alors que nous venons de clore l'examen du budget 2010 dans une ambiance que je qualifierais de sereine, nous voilà en train de nous crispier sérieusement à l'approche du plan financier réactualisé. Je dirai qu'il y a de quoi se crispier même si nous savons tous les difficultés techniques inhérentes à ce genre d'exercice, difficultés amplifiées cette année en cette période d'incertitudes, incertitude économique, incertitude politique également.

Je regrette tout d'abord que ce plan financier soit traité maintenant, après l'étude du budget. Le traiter avant aurait pu souligner le contexte dans lequel nous avons adopté le budget de l'année à venir. Et le contexte me paraît clair! Le budget 2010 a deux caractéristiques propres. Tout d'abord la première: il apparaît comme étant le dernier, avant longtemps, à être teinté de facilité, facilité relative bien sûr lorsque l'on parle d'un budget. Deuxièmement: ce budget restera comme celui qui entérine des baisses de recettes, baisses fiscales bien sûr, qui joueront clairement un rôle dans notre train de vie à venir. Ce train de vie nous apparaît aujourd'hui comme bien sombre. Selon ce plan financier et au vu des propres propos du Conseil d'Etat, j'ai envie de dire qu'à partir de demain ou d'après-demain notre canton n'aura plus les moyens de ses ambitions. Les ambitions sont pourtant claires tant au niveau de notre développement énergétique qu'au niveau de l'amélioration des transports publics. Je prends ces deux exemples tant j'ai l'impression que ces ambitions sont partagées ici dans ce Parlement si l'on en juge l'éloquence avec

laquelle les interventions sont faites sur ces sujets! Eh bien! on sait déjà que ces deux projets, ainsi que d'autres – celui des prestations complémentaires notamment – souffriront de coupes importantes dans les années à venir. Dans un tel contexte, notre appréciation du budget 2010 ne peut être que ternie.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport tout en affirmant d'ores et déjà qu'il sera très attentif aux évolutions des grands projets de ce canton. Il n'acceptera pas sans autre des abandons de projets attendus par toute notre population.

**Claude Lässer, Directeur des finances.** Vous me permettez de réagir à quelques déclarations.

Tout d'abord, le président de la Commission des finances et de gestion a fait une comparaison de montants entre les déficits à venir et ce qu'on pourrait gagner dans le cadre de la Caisse de pension, mais on pourrait en faire d'autres. On pourrait mettre ce déficit en relation avec le montant – j'allais dire des paiements directs mais ce n'est pas le canton qui paie –, mais avec beaucoup de dépenses et, ensuite dire: si nous n'avions pas cette dépense, le problème serait réglé. Je pense que la problématique de la Caisse de pension du personnel de l'Etat devra aussi être traitée – vous savez qu'il y a un projet de loi qui est en gestation avec de nouvelles contraintes fédérales; on aura l'occasion d'en discuter vraisemblablement, j'espère, l'année prochaine –, mais je ne pense pas que c'est là qu'on trouvera la solution.

M. le Député Rossier a dit que le plan financier tel que présenté était finalement bien meilleur que les prévisions initiales. Par-là même, il souligne l'important travail d'élaboration qui a été fait et je l'en remercie. Il a notamment évoqué le risque que la crise perdure et qu'il y ait des conséquences. Mais j'aimerais quand même insister sur un point: c'est que même si la crise ne perdure pas et que la reprise est là, il ne faut pas se faire de grandes illusions. Même si la crise, jusqu'à aujourd'hui, a été perçue – il faut quand même le dire – avec relativement peu d'effets sur nos finances publiques, elle aura un effet. Lorsque la reprise sera là, l'effet de la reprise sur nos finances sera aussi relativement limité. Ensuite, il s'est étonné que l'on n'empoigne pas tout de suite un programme de mesures d'économie et puis il a cité quelques adages. J'aimerais en ajouter un supplémentaire, M. le Député Rossier, qui est personnel: «En politique, je pense qu'il faut aussi savoir être conséquent» et l'on ne peut pas, dans la foulée d'un plan de relance, annihiler les effets de ce plan de relance en mettant sur pied un programme d'économie; ça n'aurait aucun sens et c'est surtout pour ça qu'on n'a pas mis sur pied un plan d'économie. Parce qu'il suffirait de dire: «Eh bien! on ne fait pas le plan de relance» et la question serait réglée!

M. le Député Romanens a dit que le travail n'était pas terminé, mais il sait très bien qu'en matière de finances publiques le travail n'est jamais terminé! Il a aussi évoqué le fait que les plans financiers précédents présentaient aussi ce genre de résultat. J'aimerais quand même dire que le mérite d'un plan financier, c'est de définir des tendances et de susciter des réactions. Dans aucun cas, on a simplement constaté que les choses iraient mal et on n'a rien fait. Au contraire, on a pris des

mesures. C'est pour ça que les résultats ont, en réalité, été meilleurs que ce qu'on pouvait imaginer au départ! Je dois vous dire que ce que je trouve personnellement de plus inquiétant, dans la situation actuelle, c'est que j'ai le sentiment d'être dans une autre situation qu'on a pu l'être dans le passé. Dans le passé, on intégrait des projets qui étaient, la plupart, des nouveaux projets en gestation, qui n'étaient encore pas décidés. Or ici, on a passablement de projets dont les effets financiers se feront sentir à partir de 2011, mais surtout 2012–2013, projets qui ont déjà été décidés. J'aimerais simplement citer par exemple le nouveau financement des soins, le nouveau financement hospitalier qui vont coûter plusieurs dizaines de milliers de francs au canton et où il n'y a plus rien à faire, où il n'y a qu'à appliquer et c'est ça qui change! On a toute une série de projets comme ça, notamment venant de la Confédération, où nous n'avons plus rien à faire sinon qu'à dire «Compris, combien cela nous coûte?». C'est la nouvelle donne, à mon sens!

M. le Député Romanens invite le Conseil d'Etat à être attentif. Nous le sommes! Je souhaiterais juste que le Grand Conseil soit également attentif et arrête de penser que parce que le montant n'est pas important – «Oh! ce n'est que 5 millions qu'on rajoute à la charge du canton, ce n'est pas grave, ce n'est que 5 millions» –, mais c'est cette addition de 5 millions ici et après dans un autre projet, qui fait que justement la charge cantonale augmente et augmente sensiblement – les conséquences ne le sont pas. Le Conseil d'Etat est attentif mais il n'est pas suivi par le Grand Conseil. Là, comme l'a dit la députée Feldmann, la balle est aussi dans le camp du Grand Conseil.

Lorsqu'on parle de priorités dans l'octroi de nouveaux postes, je veux bien, mais on doit aussi appliquer les décisions du Grand Conseil. Je ne vais citer qu'un exemple: contre l'avis du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a décidé – je ne mets pas en cause la décision – que la police de proximité serait une police cantonale. Il ne faut pas venir nous dire maintenant: «Bien, il n'y a qu'à discuter sur les effectifs»! On doit assumer cette décision et, forcément, les effectifs de la police, à terme, vont augmenter!

Mme la Députée Feldmann a dit qu'il serait peut-être bon qu'on fasse une révision annuelle du plan financier. J'ai beaucoup de doutes qu'on arrive à le faire, comme elle l'a dit, «mit wenig Aufwand». Je pense que si on veut faire le travail de manière sérieuse, cela coûte beaucoup de temps. Et, pendant ce temps, les collaborateurs de l'Etat ne font pas autre chose, ne font pas la base de leur travail. Nous révisons le plan financier à mi-législature; je pense que là il y a déjà un gros travail qui est fait. Et si c'est pour faire un exercice alibi, autant ne pas le faire!

M. le Député Girard a dit que le budget 2010 était caractérisé par sa facilité. J'aimerais quand même lui dire que le budget 2010 n'a pas été facile à boucler, contrairement à ce qu'il pense! Et puis, il a dit qu'il entérine des baisses fiscales. J'aimerais quand même lui dire que ce budget 2010 entérine aussi des augmentations de dépenses importantes. Je crois que le canton – Grand Conseil et Conseil d'Etat réunis – peut être assez fier d'avoir réussi jusqu'à présent à trouver un certain équilibre entre ces deux éléments, l'augmenta-

tion des dépenses nécessaires mais aussi des baisses de fiscalité que l'on peut qualifier de raisonnables, surtout si on regarde ce qui se passe sur le front de la fiscalité des autres cantons.

C'est avec ces considérations que, encore une fois, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Projet de décret N° 156 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

#### Entrée en matière

**Le Président.** Je vous informe que M. le Député Jean Bourgknecht, conformément aux articles 56 et 57 de la loi sur le Grand Conseil, se récuse pour l'examen de ce message étant donné qu'il est membre du conseil d'administration d'Agy Expo SA.

**Le Rapporteur.** Le canton est sollicité pour une participation de 7 millions de francs à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. Il convient préalablement de constater que les prêts accordés par des tiers à la société immobilière, selon bilan au 31 décembre 2008, se montent à 10 178 843 francs pour une charge financière annuelle de 445 000 francs selon les comptes de fonctionnement 2008 qui sont équilibrés, mais sans qu'aucun amortissement comptable des actifs immobilisés n'ait été effectué. Par ailleurs, ce résultat ne permet pas de constituer des réserves, par exemple pour le fonds de rénovation de l'immeuble, ou encore pour risques et bénéfices. Il sied de relever que la société immobilière a concédé en 2008 une baisse de loyer à la société d'exploitation de 200 000 francs afin de lui permettre d'améliorer ses résultats financiers, de faire face à ses engagements et de remplir sa mission dans des conditions plus favorables qu'auparavant. A noter que les comptes d'Expo Centre 2008 ne sont pas le reflet de l'activité normale du centre, étant donné que des corrections de valeur significative sont intervenues lors du bouclage des comptes 2008. Indépendamment de cette problématique regrettable, cette baisse de loyer accordée est une mesure indispensable à l'allègement des charges de la société d'exploitation. Je crois savoir que le loyer devrait se situer au maximum à 12% du chiffre d'affaires réalisé, ce qui était effectivement le cas déjà en 2008. Avec ces nouvelles conditions, la société d'exploitation sera sans aucun doute plus performante grâce à des moyens financiers adaptés.

Vous constaterez ainsi que la société immobilière Agy Expo doit réaliser à court terme trois objectifs, à savoir rembourser ses dettes à hauteur de 10,2 millions, accorder un loyer supportable à la société d'exploitation, constituer un fonds de rénovation de l'immeuble. Le premier objectif passe impérativement par une augmentation du capital, projetée entre 13 et 15 millions de francs selon le message du Conseil d'Etat. Cette recapitalisation servira principalement au remboursement de la dette, ce qui permettra d'alléger d'environ 450 000 francs les charges financières annuelles de la société immobilière. Cette réduction indispensable des charges sera affectée à la baisse substantielle et durable du loyer, d'autant plus que l'aide annuelle de 240 000 francs accordée par le fonds d'équipement touristique vient à échéance à fin 2011. La perte de cette contribution devrait être compensée par une augmentation des activités d'Expo Centre qui sont actuellement en évolution grâce au dynamisme de la nouvelle équipe dirigeante. D'autre part, le troisième objectif à réaliser consiste à assurer la prise en charge des frais liés à la rénovation du bâtiment, sans que ceux-ci n'affectent les dépenses et la trésorerie courante de la société immobilière (SI). Une part de l'augmentation du capital devrait ainsi être affectée, après remboursement de la dette, à ce fonds qui ne se situe modestement qu'à 310 000 francs. Le message que nous avons reçu mentionne justement l'évaluation des frais de rénovation et d'investissement liés à l'immeuble, hors entretien courant, de l'ordre de 500 000 francs par année pour les cinq prochaines années.

Sur la base des mesures préconisées, la situation financière de la société immobilière en sortira grandement renforcée et lui permettra de faire face à ses obligations de propriétaire, d'une infrastructure spécifique et stratégique dont l'importance, dans le cas du développement économique de notre canton, s'accroît chaque année, digne d'un centre cantonal fort. Cette situation m'autorise à tirer un parallèle avec des remontées mécaniques fribourgeoises où il n'y a pratiquement pas de rentabilité directe, mais dont les effets induits sont considérables pour l'économie en général. C'est aussi le cas de Forum Fribourg.

J'ai cependant une remarque sur le bilan. Je suis étonné que l'on n'applique pas les règles usuelles en matière d'amortissements comptables. Je suis d'avis qu'ils devraient être effectués, démontrant ainsi une situation réelle de la capacité financière de l'infrastructure, même si cette opération comptable ne génère pas de liquidités nouvelles. Je comprends aussi que tous les actionnaires ne sont peut-être pas à la même enseigne dans leur bilan respectif. Une analyse de la politique d'amortissement devrait être entreprise par le conseil d'administration de la SI, de même que l'évaluation d'un rattrapage sur les années 1999–2009. La commission parlementaire soutient cette analyse et demande au Conseil d'Etat d'agir dans ce sens auprès du conseil d'administration. Cette demande n'est toutefois pas conditionnée à la décision que nous sommes appelés à prendre, mais nous serons ainsi en mesure de veiller à son application.

A la question d'une amélioration de la situation en fusionnant par exemple les deux sociétés, le Conseil d'Etat répond par la négative estimant que cette opéra-

<sup>1</sup> Message en pp. 2092ss.

tion risquerait de démotiver les responsables de l'exploitation, voire de diluer les responsabilités en matière financière, faisant référence à la disparité des deux capital-actions. La commission ad hoc renvoie cette question au conseil d'administration au même titre que le sujet précité afin de suivre l'évolution de ce dossier dans la sérénité.

Enfin, je rappelle que ce projet de décret porte sur une participation financière de l'Etat de 7 millions au capital-actions d'Agy Expo après 10 millions de souscriptions antérieures entièrement amorties dans les comptes de l'Etat. A toutes fins utiles, un montant de 3 millions a déjà été provisionné au budget 2009. Je tiens notamment à préciser que la décision du canton est subordonnée à la participation des principaux actionnaires, que sont la BCF, le groupe e et l'ECAB, dont l'apport devrait être de l'ordre de 5 millions de francs, ainsi que les autres partenaires, notamment les communes concernées. Finalement, la commission parlementaire a subordonné la participation du canton à une recapitalisation assurée d'un montant de 14 millions de francs par apport en espèces ou par compensation de créance.

Sur la base de ces considérations, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret et au final à l'accepter.

**Le Commissaire.** Foire de Fribourg, Transports 09, Salon du mieux-vivre, Greentech, Energissima, Oldtimer, Retro-Technica, Musikantenstadl: en 2009, plus de 30 congrès et séminaires, plus de 300 000 visiteurs en 2008, voilà finalement l'enjeu lié à la participation financière de l'Etat au capital-actions d'Agy-Expo pour un montant de 7 millions de francs.

Le canton de Fribourg peut-il se priver de cette vitrine de l'économie et de cette infrastructure désormais indispensable au déroulement d'importantes manifestations économiques, culturelles et sportives? Peut-il, dans le contexte économique actuel, renoncer à assurer le développement et la pérennité de Forum-Fribourg? C'est à ces questions que le Conseil d'Etat a dû répondre lorsqu'il a été sollicité pour apporter sa contribution à l'augmentation du capital-actions d'Agy-Expo. Il y a répondu favorablement car il considère que cet équipement est devenu un outil indispensable à l'économie et à la société fribourgeoise.

A Fribourg, comme ailleurs, plusieurs études ont démontré les retombées significatives et les effets induits importants d'un tel équipement pour l'ensemble de l'économie et pour les emplois. Je me permets de rappeler que la société immobilière Agy-Expo est propriétaire des bâtiments de Forum Fribourg, qui a ouvert ses portes en janvier 1999. Cette société immobilière est détenue à hauteur de 77% par des collectivités publiques et de ce qu'on appelait à l'époque les «régies fribourgeoises». Trente-quatre communes ont souscrit à son capital-actions. Les collectivités publiques sont dès lors propriétaires de ce bâtiment et elles l'ont voulu. L'économie privée, quant à elle, est largement majoritaire dans la société d'exploitation, qui fait fonctionner et qui exploite Forum Fribourg. L'Etat ne détient pas d'actions de la société d'exploitation. En revanche, il est engagé à hauteur de 10 millions de francs dans la société immobilière, ce qui représente

23,3% du capital-actions. Au 31 décembre 2008, la participation du canton était inscrite à 1 franc au bilan de l'Etat.

Il faut relever que les finances de la société immobilière sont saines. Il faut l'admettre, la plupart des partenaires qui ont contribué à la mise en place de cette infrastructure ont probablement péché par excès d'optimisme tant sur les exigences en fonds propres de la société immobilière que sur la rentabilité attendue de la société d'exploitation. En 2002, lors de la première augmentation de capital, le commissaire du gouvernement – et avec lui, le Conseil d'Etat – pensait également que cette augmentation d'alors serait unique et définitive. Force est, toutefois, de reconnaître que dans un environnement très concurrentiel, dans un canton qui ne dispose pas de branches économiques à même d'organiser annuellement des foires d'importance nationale ou internationale, il n'est pas facile pour la société exploitant l'équipement de réaliser durablement un chiffre d'affaires suffisamment important pour garantir le paiement d'une location couvrant les charges de la société immobilière. Il faut dès lors absolument que cette société immobilière puisse se libérer complètement de son endettement et qu'elle puisse disposer d'un fonds de rénovation lui permettant de faire face aux besoins futurs. Nous devons aussi reconnaître qu'à l'image de la plupart des autres centres d'exposition en Suisse, les pouvoirs publics doivent pouvoir prendre une place prépondérante dans le financement de ces infrastructures d'intérêt général. Cette exigence n'a probablement pas été suffisamment prise en compte jusqu'à présent. C'est aussi pour cette raison que le Conseil d'Etat a accepté de contribuer à hauteur de 7 millions de francs à cette augmentation de capital.

Dans le cadre de l'examen de cet objet au sein de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion, certains députés ont évoqué la possibilité de fusionner la société immobilière et la société d'exploitation. Le Conseil d'Etat tient à préciser qu'en l'état il est opposé à un processus de fusion pour les principales raisons suivantes. Tout d'abord, la séparation des rôles et des responsabilités entre les deux entités était clairement voulue dès la création de cette infrastructure. Une fusion diluerait les responsabilités. Ensuite, et c'est vraisemblablement le plus important, la fusion n'apporterait aucune liquidité supplémentaire et n'aurait aucun effet sur l'endettement actuel. De plus, l'Etat n'a pas les compétences techniques pour participer à l'exploitation d'un centre d'exposition. Il lui incombe en priorité de soutenir la création et le développement de l'infrastructure. Enfin, une étude approfondie, confiée par les deux sociétés à une fiduciaire, arrive à la conclusion claire qu'une fusion «n'apporterait aucune amélioration financière et que la situation insatisfaisante d'aujourd'hui ne ferait que se déplacer d'une entité à une autre et ne changerait fondamentalement pas».

Forum Fribourg est devenu une infrastructure indispensable au développement économique de ce canton. Son importance et sa place ne sont plus à démontrer. L'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital de la société immobilière est urgente et indispensable.

Je vous invite à accepter la proposition du Conseil d'Etat et à suivre la large majorité de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion, qui ont examiné en détail cet objet. Je précise que le Conseil d'Etat se rallie aux propositions d'amendement des commissions, plus précisément à la proposition de la Commission des finances et de gestion, qui va dans le même sens que le projet bis de la commission parlementaire mais qui en précise simplement certains termes.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous recommande, sans opposition, d'entrer en matière. La Commission des finances et de gestion estime que sur la base des propositions faites, la société immobilière et la société d'exploitation auront tout en main pour assurer un développement raisonnable et financièrement équilibré ces prochaines années. Il ne tiendra qu'à elles d'en faire la preuve! Pour garantir la réussite de l'opération, la Commission des finances et de gestion vous propose de préciser la forme de l'augmentation de capital et d'adopter ainsi son projet bis qui lui-même complète le projet bis de la commission ordinaire.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Wir haben in unserer Fraktion das vorliegende Dekret geprüft und sind für Eintreten mit folgenden Bemerkungen: Im ersten Durchblättern der Botschaft kommt man nicht darum herum festzustellen, dass es sich hier um ein Fass ohne Boden handelt und der Steuerzahler für ein privates Unternehmen bezahlt, das mit 7 Millionen Franken unterstützt werden soll. Auf der anderen Seite können und dürfen wir die Aktiengesellschaft nicht in den Konkurs gehen lassen, denn das würde niemandem etwas nützen. Wir haben uns einmal solidarisch mit dem Forum erklärt und bereits 10 Millionen Franken beigesteuert. Das Forum Freiburg bedeutet für unseren Kanton ein wichtiges Standbein, sei es wirtschaftlich, historisch, touristisch, gesellschaftlich und nicht zuletzt auch politisch. Wenn schon verschiedene andere Institutionen wie die Groupe E und die KGV sowie die Suva bereit sind, einen Beitrag zu leisten, wäre es ein Affront, wenn wir unseren Beitrag nicht leisten würden. Mit der finanziellen Beteiligung des Staates von 7 Millionen und der Zeichnung des Staates für eine Kapitalerhöhung von 14 Millionen Franken ist die Sicherung der Lebensfähigkeit der Immobiliengesellschaft AGY EXPO SA gewährleistet. Unsere Gruppe ist weiter der Meinung, dass sich die Aktiengesellschaft zur Aufgabe nimmt, weiter Investitionen zu suchen, damit sie im hart umkämpften Markt konkurrenzfähig bleibt. Mit diesen Bemerkungen wird ein Teil unserer Fraktion dem Dekret zustimmen.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message N° 156 du Conseil d'Etat relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital actions d'Agy-Expo. Qui oserait, aujourd'hui, affirmer que Forum Fribourg n'apporte rien à l'économie et à la population fribourgeoises? Notre canton bénéficie,

grâce à ce centre d'exposition, d'un outil de travail qui permet de recevoir de grandes manifestations régionales, cantonales, voire nationales. Son importance s'est accrue au fil des ans pour devenir progressivement une infrastructure stratégique et indispensable pour notre économie. Le partenariat développé avec Espace-Gruyère a apporté de nombreuses synergies grâce à des collaborateurs compétents et motivés qui portent loin les couleurs de Fribourg. Afin de donner les meilleures chances à Forum Fribourg, afin qu'il puisse lutter à armes égales avec la concurrence, il est indispensable d'améliorer les conditions cadres en diminuant fortement le loyer des infrastructures par l'augmentation du capital-actions de la société immobilière.

Avec les autres partenaires engagés dans Agy Expo, il sera également important de créer des réserves de capitaux pour la rénovation ultérieure des bâtiments. Ainsi les conditions seront réunies pour affronter les défis futurs. On entend souvent dire de la part de nos autorités que Fribourg doit avoir un centre fort. Chers collègues, en acceptant ce décret, nous pouvons répondre à cette volonté. Vendredi, nous allons parler de la planification énergétique de notre canton et prendre connaissance de diverses motions en faveur des énergies renouvelables. Forum Fribourg s'est forgé un nom à travers toute la Suisse depuis quelques années avec son salon Energissima qui va être complété par une exposition du nom d'EcoHome au mois d'avril 2010. Comme son nom l'indique, Fribourg va devenir le lieu privilégié où les professionnels échangeront leurs idées pour la conception d'un habitat moderne, high-tech, avec des matériaux écologiques répondant aux exigences du développement durable. Fribourg a des idées, Fribourg se profile. Donnons-lui les moyens de réaliser ses objectifs!

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à accepter ce projet de décret.

**Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR).** A sa très grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce projet de décret N° 156 pour autant que les autres principaux actionnaires participent pour un montant de 7 millions de francs, tel que mentionné dans le projet de décret bis, article 2 al. 2.

**Thomet René (PS/SP, SC).** On n'a pas encore «L'Equilibre» alors on nous joue l'Arlésienne à Forum Fribourg mais «Les Lettres de mon moulin» sont plus poétiques que les dettes d'Agy-Expo. Le jeu de mots et l'allusion à la future salle de spectacles de Fribourg étaient faciles, j'en conviens, mais avouez que le projet de décret qui nous est soumis a un goût de déjà vu, déjà entendu. Le message qui l'accompagne utilise d'ailleurs abondamment le copié-collé. Plus sérieusement, l'objectif est exactement le même qu'en novembre 2002. Pourtant, le commissaire du gouvernement de l'époque clamait haut et fort: «Il n'y aura pas de troisième fois. La condition avec l'opération d'assainissement est unique et définitive», disait-il, les participations annoncées, à l'époque 18 millions, permettant d'atteindre cet objectif. Soixante-trois députés de l'époque y avaient cru après avoir ajouté un amendement qui conditionnait

la mise de fonds de notre canton à un assainissement complet.

On ne refait pas le passé et cela ne sert à rien d'avoir raison a posteriori. Par contre, il est inadmissible de commettre deux fois la même erreur. En 1995, on nous prédisait une opération rentable. En 2002, le commissaire du gouvernement de l'époque justifiait de considérer la part de l'Etat comme un placement parce que, à moyen terme, ces placements généreront quand même un dividende pour l'argent investi. Aujourd'hui, on parle toujours à tort de placements et on ne parle plus d'assainissement mais d'amélioration financière de la société. On dit même qu'il faut être conscient que cela ne rapportera jamais quelque chose.

Concrètement, la société immobilière Agy Expo SA doit diminuer ses dettes pour diminuer le montant du loyer que lui paie la société d'exploitation Expo Centre SA. On n'ose pas parler d'opération unique et définitive et on a bien raison car, très certainement, la solution n'est pas là! Comme le disait notre collègue Jean-Louis Romanens, à l'époque, le financement original n'était pas des mieux réfléchis et notre collègue Michel Losey d'émettre de forts doutes sur la pérennité financière du site de Forum en constatant que le fonds de rénovation n'était que trop faiblement alimenté. Vous voyez que le groupe socialiste reconnaît ne pas être le seul à avoir raison. De plus, le canton et ses régions sont bientôt les seuls à remettre des fonds. Or, on persiste dans le même type de financement et le fonds de rénovation est toujours largement insuffisant pour faire face aux investissements nécessaires à court et à moyen termes. Forum Fribourg est une infrastructure clé de l'économie fribourgeoise et, M. Wicht, personne ne l'a jamais remis en question! N'oublions pas Espace Gruyère, qui va très bien cette année mais qui ne pourra pas vendre une deuxième fois les Colombettes! Quel rôle veut jouer l'Etat pour maintenir ses centres d'exposition? Comment ceux-ci vont-ils faire face aux investissements nécessaires ces prochaines années pour rester concurrentiels sur le marché avec la BEA à deux pas et Beaulieu à un saut de puce, sans compter qu'il faudra un nouveau directeur à la hauteur puisque M. Kunz a rejoint notre pire ennemi? Et si l'Arc jurassien s'entendait pour créer un centre d'expositions, n'y aurait-il pas un risque supplémentaire de perdre des parts du marché? Quelle est l'opération la plus efficace pour donner une assise financière à nos centres d'expositions? Pour rester concurrentiel, Forum Fribourg ne devra-t-il pas bénéficier d'une subvention continue de la part de l'Etat? Veut-on continuer d'alimenter un tonneau sans fond ou veut-on rechercher la maîtrise des fonds investis?

Toutes ces questions méritent une analyse de l'Etat et pas seulement des considérations du conseil d'administration de la société d'exploitation ou de la société Agy Expo. Le Conseil d'Etat ne doit pas se contenter de se demander s'il peut vivre avec les solutions proposées. Il doit lui-même chercher la meilleure solution pour assurer la pérennité de nos centres d'expositions. J'ajouterai une question suggérée par le commissaire du gouvernement tout à l'heure: «Oh! en fait, ce n'est que 7 millions!» mais cette somme s'inscrit-elle de façon unique et définitive dans le plan financier? Quant

à la large majorité de la Commission des finances et de gestion, elle était représentée par six membres.

Toutes ces questions plaident pour que le Conseil d'Etat fasse une analyse sérieuse de la question et justifie de voter pour le renvoi que le groupe socialiste vous propose.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Bei der Kapitalaufstockung im Jahre 2002 hat uns der damalige Finanzdirektor in der Tat zugesichert, dass es sich um eine einmalige Aktion handle. Die CVP-Fraktion nimmt heute zur Kenntnis, dass die Immobiliengesellschaft neues Kapital nötig hat, damit die Zukunft der Ausstellungstätigkeit gesichert werden kann. Die Fraktion ist bereit, auf die Vorlage einzutreten, da das Forum eine wichtige Infrastruktur für den Kanton ist. Das Forum ist aus der Sicht der Wirtschaft heute unverzichtbar. Dies aus folgenden Gründen: Wie die vielen Aktivitäten zeigen, ist das Forum ein Fenster zur Freiburger Wirtschaft. Es ist aber auch ein Fenster zum Kanton. Das Image des Kantons wird durch die Aktivitäten im Forum beeinflusst. Und, der wichtigste Punkt: Es ist ein wichtiger Katalysator, da es zahlreiche Leute zusammen führt, Netzwerke erweitert und Leute in die Stadt hinein bringt, die direkt hier ihr Geld ausgeben. Die enorme Konkurrenz und die Schnelligkeit der Branche führen dazu, dass die öffentliche Hand – übrigens in ihrem eigenen Interesse –, diese Infrastruktur unterstützen muss. Die CVP-Fraktion stellt sich die Frage, was langfristig mit dem Forum geschieht, respektive geschehen muss. Hier ist eine Antwort auch nach der Investition erforderlich, damit die Zukunftsperspektiven gesichert werden können. Eine Beteiligung des Staates von 7 Millionen an diesem Kapital ist aus Sicht unserer Fraktion deshalb unverzichtbar. Unsere Fraktion ist aber der Ansicht, dass die anderen Kapitalbeteiligten ebenfalls ihren Beitrag leisten sollen und wird deshalb den Vorschlag der Kommission unterstützen, respektive den Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission, der in die gleiche Richtung zielt. Die CVP-Fraktion regt weiter an, dass vor der Aufstockung des Kapitals ein Schnitt des Kapitals zur Sanierung der Gesellschaft, respektive der Amortisation der Immobilien geprüft wird, im Sinne der Schuldentilgung. Bei der nachfolgenden Aufstockung des Kapitals könnten so zumindest 140 000 Franken an Stempelsteuern eingespart werden. Zusammenfassend ist die CVP für Eintreten und unterstützt den Kommissionsvorschlag. Noch eine Bemerkung zum Rückweisungsantrag von Herrn Thomet: Herr Thomet sagt, dass wir effektiv vor einer Situation stehen, die wir langfristig nicht bewältigen können. Hier erwarten wir eine Antwort. Es geht jetzt aber kurzfristig darum, diese Gesellschaft zu sanieren, damit auch langfristig Perspektiven eröffnet werden können und wir uns definitiv überlegen können, wohin das Schiff geführt werden soll. Es ist unter Umständen möglich, dass am Schluss die Immobilie vom Staat übernommen wird, was aber an den Kosten überhaupt nichts ändern wird. Aber wir hätten zumindest keine Schulden mehr. Wir kennen die Situation heute, es ist daher nicht verständlich, dass wir auf diesen Rückweisungsantrag überhaupt eingehen können. Er ändert nichts an der Ausgangslage. Wir haben alle Elemente in der Hand, um einen Entscheid zu treffen.

Ich lade Sie deshalb ein, den Rückweisungsantrag nicht anzunehmen, einzutreten und dem Dekret zuzustimmen.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). C'est avec un sentiment de déjà vu et de réchauffé que nous avons accueilli ce message. Une partie du groupe Alliance centre gauche est opposée à cet investissement et va donc soutenir comme solution de dernière chance la demande de renvoi de M. Thomet. Nous discutons de ce sujet pour la troisième fois dans cette enceinte. Moi j'ai vécu ce débat au conseil général où il y avait en 2002 presque les mêmes arguments que l'on entend aujourd'hui. Déjà en 2002, nous avons entendu qu'il fallait renflouer les caisses d'une société immobilière pratiquement entièrement en main publique et semi-publiques pour permettre à une société de gestion privée de s'en sortir. Déjà en 2002, nous nous sommes longuement lamenté sur un loyer trop cher et on revient aujourd'hui avec la même argumentation qui dit qu'il faut de nouveau une solution à court terme. Le danger est donc très grand que l'on revienne dans la prochaine législature, une troisième fois, avec une action de sauvetage à court terme, de nouveau avec de l'argent public prêt à être injecté pour faire fonctionner une structure qui devrait fonctionner avec de l'argent privé.

On est face à un bâtiment qui était mal conçu et mal placé dès le début. C'est un bâtiment qui a une logistique difficile. Tous ceux qui y entrent voient que le fonctionnement est mal pensé. C'est un bâtiment où il n'est pas possible de créer une belle atmosphère excepté si l'on fait un très gros effort financier. Il est bien joli de vanter et de dire tout le bien du salon Energissima, mais je n'ai pas encore rencontré celui qui voudrait s'atteler à la tâche très difficile d'entreprendre l'assainissement énergétique et la climatisation de Forum Fribourg. En plus, nous avons oublié dès le début qu'il faudrait, pour une telle structure, un accès aisé en transports publics. Les visiteurs des autres cantons qui ont grimpé une fois le talus pour aller prendre le bus se plaindront toujours du risque encouru de se faire écraser par les voitures. C'est une structure qu'il est difficile de faire fonctionner. Si l'économie fribourgeoise pense que c'est une structure indispensable et importante, pourquoi cette économie fribourgeoise ne veut-elle pas investir dans cette structure? Parce qu'elle n'y croit vraiment pas? Parce que c'est tellement plus simple de demander l'argent de l'Etat? C'est l'impression que j'avais en 1995, en 2002, et que j'ai encore aujourd'hui. Je n'aimerais pas avoir cette impression encore une fois en 2013. Je vous demande de soutenir le renvoi pour permettre la négociation avec les investisseurs privés qui croient en cette structure et qui veulent l'utiliser. Sinon, il faudrait avoir la sincérité de dire que la folie de grandeur qui a saisi le canton de Fribourg en voulant ériger une structure concurrente à Beaulieu, à Palexpo et à la BEA n'était pas payante et qu'il faudrait peut-être chercher une solution en partenariat avec la BEA et Beaulieu.

**Le Rapporteur.** Je remercie les porte-parole des groupes qui acceptent l'entrée en matière. Concernant la

position du parti socialiste par son député René Thomet, j'aurais tendance à lui dire que l'on est toujours plus intelligent après. Je voudrais tout de même relever que le message du Conseil d'Etat est complet et de l'avis de la commission une nouvelle étude de la situation n'apporterait pas d'éléments nouveaux. Je voudrais tout de même relever que la décision qui sera prise par le Grand Conseil est une mesure rationnelle puisque l'on parle d'une réduction à zéro de la dette que j'ai évoquée tout à l'heure et de plus elle devrait permettre de constituer quelques provisions pour l'entretien et la rénovation du bâtiment, avec une conséquence importante sur une baisse des charges pour la société d'exploitation, et je crois que c'est un élément important. Je suis aussi d'avis de dire qu'il ne faut pas se voiler la face. Avec une telle infrastructure, il serait également faux d'exclure toute participation future. Je crois également qu'il ne faut pas que l'Etat s'engage sur une longue durée de manière programmée. Je pars du principe que les autres partenaires n'auraient à ce moment-là qu'à attendre la participation et le versement décidés par l'Etat sous forme de subventions annuelles par exemple. A ce moment, ils agiraient en fonction. Ce ne serait pas profitable à l'Etat de Fribourg comme tel.

Quant à M<sup>me</sup> Mutter, elle évoque la participation des investisseurs privés. M. le Commissaire l'a dit tout à l'heure, la société d'exploitation est entièrement assumée par des investisseurs privés. Ceci est important en termes commerciaux. Dans le contexte de la recapitalisation, une entreprise représentant le privé, qui n'est pas n'importe quelle entreprise puisqu'il s'agit de la Fédération des entreprises romandes, a d'ores et déjà accepté de participer à hauteur de 2 millions de francs.

**Le Commissaire.** Je remercie les intervenants qui se sont prononcés en faveur du projet présenté par le Conseil d'Etat ou du projet bis, puisque le Conseil d'Etat s'y rallie. J'aimerais réagir à différentes interventions.

Le rapporteur de la commission a évoqué les amortissements qui n'ont pas été faits au sein de la société immobilière. Nous le transmettrons.

Pour ce qui concerne le rattrapage des amortissements – cela va également dans le sens de l'intervention de M. le Député Bapst qui ne parle pas de rattrapage des amortissements mais de réduction de capital. Je note en passant, avec un petit amusement, qu'il le propose avant tout pour des questions d'optimisation fiscale, si j'ai bien compris. Je trouve la chose un peu piquante mais cela ne change rien –, j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission que si on devait lier l'augmentation de capital à une réduction de capital préalable, cela ne représente pas de problème pour l'Etat de Fribourg dans la mesure où, comme je l'ai dit dans mon intervention au début, dans les comptes de l'Etat la participation actuelle a été amortie totalement à 1 franc. Par contre, il semblerait que tous les actionnaires, notamment les communes, n'aient pas fait les amortissements dans leurs comptes. Le Conseil d'Etat souhaite avoir une attitude relativement neutre à ce sujet pour ne pas en faire une affaire impérative. Evidemment, il ne faudrait pas mettre en péril l'augmentation de ca-

pital parce que pour certaines entités publiques cela pourrait signifier alors double effort en même temps: l'amortissement qui n'a pas été fait et qui devrait se faire tout de suite, inscrit en perte dans les comptes, plus l'apport de capital frais.

Le député Frossard, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, a dit que la grande majorité de son groupe suivrait la proposition à la condition qu'il y ait un apport. Cela ne nous pose pas de problème. Nous l'avions mentionné dans le message. On estimait que c'était suffisant. La commission ordinaire et la Commission des finances et de gestion ont estimé qu'il fallait le mettre dans le texte. Cela ne nous pose pas de problème parce que c'est l'idée du Conseil d'Etat.

M. le Député Thomet dit que l'idée est de diminuer les dettes. L'idée n'est pas de diminuer les dettes, mais d'éliminer les dettes. Il évoquait Les Colombettes. J'aimerais dire que ce qui m'a beaucoup surpris: personnellement – et si cela avait été à Forum probablement que j'aurais réagi – j'estime que l'erreur n'a pas été de vendre Les Colombettes mais de les acheter parce que ce n'est pas le rôle d'une société d'exploitation d'un centre d'expositions d'acheter des bâtiments ou des restaurants à gauche ou à droite. Je crois que l'erreur a été là. M. le Député propose le renvoi et je cite: «en vue d'une analyse approfondie du Conseil d'Etat sur les moyens d'assurer la pérennité de nos centres d'expositions». Si le renvoi est accepté, si le Conseil d'Etat reçoit le mandat proposé par M. Thomet, que va-t-il faire? Il va mandater un professeur de l'Université ou d'une autre école qui fera une étude savante pour nous dire quelque chose! J'aimerais rappeler que Forum est parti d'une étude d'un professeur d'université, le professeur Vanetti, et que tout a été construit sur cette étude hautement scientifique. Il faut quand même le dire! Ma foi, on a pêché vraisemblablement par excès d'optimisme et une nouvelle étude, à mon sens, n'apporterait pas d'autres éléments que celui-là, soit qu'il faut éliminer la dette et qu'on devrait pouvoir tourner avec ça. D'autre part, nous mettons une condition en disant qu'on est d'accord de participer à hauteur de 7 millions: il faut que les partenaires en mettent au minimum autant. Mais, évidemment, à force d'attendre les autres il faut bien que quelqu'un se décide une fois sinon personne ne fera quelque chose. Tout le monde attend que l'Etat dise: «oui, nous on y va» pour qu'on puisse ensuite finaliser les contacts qui ont déjà été pris. Personnellement, je considère qu'il y a une certaine urgence à ce que le Grand Conseil prenne sa décision. Je l'ai dit, lorsqu'on a fait la première augmentation de capital on pensait que ce serait la dernière opération. Personnellement, je n'ai pas fait cette affirmation, je n'ai pas fait cette promesse tout simplement parce qu'on est dans un domaine où les choses évoluent excessivement rapidement. Bien malin est celui qui peut dire ce qui va se passer dans 10 ou 12 ans!

Mme Mutter a évoqué le rôle du public et le rôle du privé. Je crois que, très clairement, le rôle du public n'a jamais changé. La position du Conseil d'Etat a toujours été la même: le rôle du secteur public est de mettre à disposition des infrastructures. Il faut être honnête, le secteur public n'a pas les compétences pour exploiter un tel centre, il faut laisser cela au secteur privé et je note que ce n'est pas une caractéristique fribourgeoise.

Regardez les dizaines de millions de francs que le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont décidé d'injecter dans Beaulieu! Regardez les montants que les pouvoirs publics ont mis dans Palexpo! On a partout cette approche selon laquelle les infrastructures sont l'affaire du secteur public, le secteur privé devant les exploiter. Il ne faut pas se faire des illusions! Demander le renvoi pour aller négocier avec le privé, je crois que c'est une illusion. Là, ce serait de la poudre aux yeux!

Je laisse à M<sup>me</sup> Mutter son jugement quant à l'emplacement de Forum. Je ne suis pas convaincu que l'emplacement est mauvais. On peut discuter de la conception du bâtiment, c'est une question de goût. Cependant, en ce qui concerne l'emplacement en matière de circulation je le trouve spécialement bien placé. Il y a une sortie d'autoroute. Je note aussi qu'il y a des transports publics. On peut discuter si les aménagements sont les meilleurs mais il y a des transports publics.

En conclusion, j'aimerais reprendre ce que M. le Député Wicht a dit: «tout le monde, y compris dans cette enceinte, martèle à longueur d'années, à longueur de sessions, qu'il faut un centre cantonal fort. Et puis quand on en vient aux actes concrets on dit que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire! Il faut faire autrement! Finalement, pourquoi a-t-on Forum? Parce qu'il y a la BEA, il y a Beaulieu! Autant les laisser faire! Au mieux on collabore et on leur donne!» C'est comme ça qu'on va détruire ce canton, c'est comme ça qu'on va faire éclater ce canton. On doit avoir des infrastructures. Elles ont un coût, c'est vrai, et je ne peux que vous inviter, d'une part, à adopter le projet tel qu'il est amendé par la Commission des finances et de gestion et, d'autre part, à ne pas entrer en matière sur la proposition de renvoi.

**Le Rapporteur.** Je précise que la commission ordinaire a refusé la proposition de renvoi par 7 voix contre 2, sans abstention.

– L'entrée en matière n'est pas combattue; le décret est toutefois l'objet d'une demande de renvoi déposée par le député Thomet.

– Au vote, la demande de renvoi est refusée par 60 voix contre 22; il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 22.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Du-

cotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

– Il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### ART. 1

– Adopté.

#### ART. 2

**Le Rapporteur.** La participation financière de l'Etat se monte à 7 millions de francs. La commission propose un alinéa 2<sup>bis</sup>: «*l'Etat s'engage à condition que le montant de 14 millions de francs soit assuré par l'augmentation du capital-actions*». Elle se rallie en outre à l'ajout de la Commission des finances et de gestion: «*... du capital-actions (en espèces ou par des compensations de créances) ou par des abandons de créances*».

**Le Commissaire.** Pour l'article 2, le Conseil d'Etat se rallie à la version de la Commission des finances et de gestion.

– Modifié selon proposition de la commission et de la Commission des finances et de gestion.<sup>1</sup>

#### ART. 3 ET 4

– Adoptés.

#### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 54 voix contre 16. Il y a 4 abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/

CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 54.*

#### Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 16.*

#### Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Girard (GR, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 4.*

## Elections

### Résultats des scrutins organisés en cours de séance

#### Un-e président-e de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 85; rentrés: 78; blancs: 2; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jacques Menoud*, à Chavannes-sous-Orsonnens, par 76 voix.

#### Un-e assesseur-e à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 86; rentrés: 81; blancs: 2; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Nicolas Emery*, à Vuissens, par 79 voix.

#### Une assesseure (collaboratrice scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 88; rentrés: 81; blancs: 6; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période indéterminée *M<sup>me</sup> Manuela Baeriswyl*, à Fribourg, par 75 voix.

#### Un-e membre de la Commission des pétitions, en remplacement de M. René Thomet, démissionnaire

Bulletins distribués: 88; rentrés: 81; blancs: 3; nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) et de la CFG figurent en pp. 2112ss.

Est élue pour la fin de la législature en cours *M<sup>me</sup> Annelise Pittet*, à Attalens, par 75 voix.

A obtenu 2 voix *M<sup>me</sup> Andrea Burgener Woeffray*.

**Un membre de la Commission des affaires extérieures en remplacement de Mme Antoinette Romanens, démissionnaire**

Bulletins distribués: 81; rentrés: 74; blancs: 4; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élue pour la fin de la législature en cours *M<sup>me</sup> Andrea Burgener Woeffray*, à Fribourg, par 68 voix.

Ont obtenu 1 voix *M. Louis Duc* et *M<sup>me</sup> Annelise Pittet*.

**Un scrutateur suppléant en remplacement de M. Jean-Claude Schuwey, démissionnaire**

Bulletins distribués: 84; rentrés: 78; blancs: 4; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu pour la fin de la législature en cours *M. Eric Menoud*, à Sâles, par 72 voix.

A obtenu 2 voix *M. Patrice Jordan*.

**Rapport N° 166  
relatif à la votation cantonale du 27 septembre 2009<sup>1</sup>**

**Claude Lässer, président du Conseil d'Etat.** Ce rapport est simplement un constat qui précise les chiffres obtenus lors de la votation du 27 septembre 2009.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

– La séance est levée à 11 h 55.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

<sup>1</sup> Texte du Rapport en p. 2290.